

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

ALINORM 06/29/30

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-neuvième session

Genève (Suisse), 3 - 8 juillet 2006

RAPPORT DE LA QUATORZIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

Melbourne (Australie), 28 novembre - 2 décembre 2005

Note : Ce rapport inclut la lettre circulaire CL 2005/54-FICS

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CL 2005/54-FICS
Décembre 2005

Aux: Services centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées

Du: Secrétaire,
Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes
alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome (Italie)

Objet: Distribution du rapport de la quatorzième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (ALINORM 06/29/30)

Le rapport de la quatorzième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-neuvième session (Genève, Suisse, 3 - 8 juillet 2006).

QUESTIONS SOUMISES À LA VINGT-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION

Avant-projet de Principes et directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur l'analyse des risques, avancé aux étapes 5/8 de la Procédure Codex, en omettant les étapes 6 et 7 (ALINORM 06/29/30, Annexe II). Voir également le paragraphe 48 de ce rapport.

Avant-projet de principes applicables à la traçabilité/traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, avancé à l'étape 5/8 de la Procédure du Codex, en omettant les étapes 6 et 7 (ALINORM 06/29/30, Annexe III). Voir également le paragraphe 80 de ce rapport.

Les gouvernements et les organisations internationales intéressées dotées du statut d'observateur auprès du Codex sont invités à formuler des observations sur les documents précités, conformément à la procédure uniforme d'élaboration des normes Codex et textes apparentés et au Guide concernant l'examen des normes à l'étape 8 de la procédure d'élaboration des normes Codex, y compris l'examen des déclarations éventuelles sur les incidences économiques (voir le *Manuel de procédure du Codex Alimentarius*). Les observations devraient être adressées au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie), (télécopie : +39 06 57054593; courriel : codex@fao.org), **de préférence par courrier électronique, au plus tard le 31 mars 2006.**

Table des matières

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS	page iv
LISTE DES ABRÉVIATIONS	page v
RAPPORT DE LA QUATORZIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES	page 1
ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX	page 15

Paragraphe(s)

INTRODUCTION	1
OUVERTURE DE LA SESSION	2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)	3 - 5
QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 2 de l'ordre du jour)	6 - 9
AVANT-PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 4 (Point 3 de l'ordre du jour)	
AVANT-PROJET D'ANNEXES AUX DIRECTIVES SUR L'APPRÉCIATION DE L'ÉQUIVALENCE DES MESURES SANITAIRES ASSOCIÉES AUX SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES (Point 3a de l'ordre du jour)	10 - 17
AVANT-PROJET DE PRINCIPES ET DIRECTIVES CONCERNANT L'INSPECTION DES DENRÉES ALIMENTAIRES IMPORTÉES FONDÉE SUR L'ANALYSE DES RISQUES (Point 3b de l'ordre du jour).....	18 - 49
AVANT-PROJET DE PRINCIPES APPLICABLES À LA TRAÇABILITÉ/AU TRAÇAGE DES PRODUITS DANS LE CONTEXTE DES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS DES DENRÉES ALIMENTAIRES (Point 3c de l'ordre du jour)	50 - 80
AVANT-PROJET DE RÉVISION DES DIRECTIVES POUR UNE PRÉSENTATION GÉNÉRIQUE DES CERTIFICATS OFFICIELS ET L'ÉTABLISSEMENT ET LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS (Point 3d de l'ordre du jour)	81 - 86
DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DES DIRECTIVES CONCERNANT L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ENTRE PAYS SUR LES REJETS DE DENRÉES ALIMENTAIRES À L'IMPORTATION (Point 4 de l'ordre du jour)	87 - 91
DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ÉLABORATION D'UNE ANNEXE SUR LES « INFORMATIONS RELATIVES AU BESOIN D'ASSISTANCE ET DE COOPÉRATION TECHNIQUES ENTRE LES PAYS IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS » AUX DIRECTIVES CODEX SUR L'APPRÉCIATION DE L'ÉQUIVALENCE DES MESURES SANITAIRES ASSOCIÉES AUX SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES (Point 5 de l'ordre du jour)	92 - 94
AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 6 de l'ordre du jour)	95
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 7 de l'ordre du jour)	96

ANNEXES

ANNEXE I :LISTE DES PARTICIPANTS	page 16
ANNEXE II : AVANT-PROJET DE PRINCIPES ET DIRECTIVES CONCERNANT L'INSPECTION DES DENRÉES ALIMENTAIRES IMPORTÉES FONDÉE SUR LE RISQUE (aux étapes 5/8 de la procédure d'élaboration)	page 40
ANNEXE III : AVANT-PROJET DE PRINCIPES APPLICABLES À LA TRAÇABILITÉ/AU TRAÇAGE DES PRODUITS EN TANT QU'OUTIL D'UN SYSTÈME D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES (à l'étape 5/8 de la procédure)	page 44

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa quatorzième session, le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires est parvenu aux conclusions ci-après:

Questions soumises à la Commission pour adoption à sa vingt-neuvième session

Le Comité:

- est convenu de faire avancer l'Avant-projet de principes et directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur l'analyse des risques, tel que réintitulé, aux étapes 5/8 en omettant les étapes 6 et 7, en vue de son adoption par la Commission à sa vingt-neuvième session et de recommander à la Commission d'en faire une annexe aux *Directives Codex sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires* (CAC/GL 47-2003) (voir par. 48 et Annexe II);
- est convenu d'avancer l'Avant-projet de principes applicables à la traçabilité/traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires, aux étapes 5/8, en omettant les étapes 6 et 7, en vue de son adoption par la Commission à sa vingt-neuvième session (voir par. 80 et Annexe III).

Questions intéressant la Commission à sa vingt-neuvième session

Le Comité:

- est convenu de renvoyer l'Avant-projet d'annexes aux directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires à l'étape 2 pour remaniement par un groupe de travail physique dirigé par les États-Unis. Le Comité est convenu de poursuivre les travaux sur les cinq annexes en même temps pour en faire une annexe unique et d'en informer la Commission à sa vingt-neuvième session par le biais du Comité exécutif. Le Groupe de travail devrait aussi envisager soit d'inclure les questions relatives à l'assistance technique dans cette annexe unique, soit d'élaborer une annexe distincte sur l'assistance technique (voir par. 15 et 16 et par. 94);
- est convenu de renvoyer à l'étape 2 l'Avant-projet de principes et directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance de certificats, tel que réintitulé, pour remaniement par un groupe de travail physique dirigé par les États-Unis. Le Comité est convenu, en outre, que lors de l'élaboration du document, le groupe de travail physique tiendrait compte des observations soumises par écrit et de celles formulées au cours de la session, ainsi que des questions pertinentes mentionnées dans le document CRD 1 concernant l'utilisation frauduleuse des certificats (voir par. 86).

Questions intéressant d'autres comités

Comité du Codex sur les principes généraux

Le Comité:

- est convenu d'établir un groupe de travail électronique, dirigé par le Canada, qui serait chargé de rédiger un document de travail répondant à la question posée par le Comité du Codex sur les principes généraux à sa vingt-deuxième session concernant la révision du *Code Codex de déontologie du commerce international des denrées alimentaires* (CAC/RCP 20-1979, Rev.1-1985) pour examen à sa quinzième session (voir par. 8).

Autres questions

Le Comité:

- est convenu de suspendre provisoirement le débat sur la révision des *Directives Codex concernant l'échange d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires importées*. Il est également convenu que la question de l'échange d'informations dans les cas d'importation frauduleuse ou de faux certificats serait examinée par le groupe de travail physique sur la révision des directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats (voir par. 91).

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CAC/GL	Commission du Codex Alimentarius /Directives
CCEURO	Comité de coordination FAO/OMS pour l'Europe
CCFICS	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires
CCGP	Comité du Codex sur les principes généraux
CL	Lettre circulaire
CRD	Document de séance
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ISO	Organisation internationale de normalisation
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
SPS	Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité OMC)
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMC	Organisation mondiale du commerce

INTRODUCTION

1. La quatorzième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires s'est tenue du 28 novembre au 2 décembre 2005 à Melbourne (Australie), à l'aimable invitation du Gouvernement australien. La session a été présidée par M. Gregory Read, Directeur général de l'Australian Quarantine and Inspection Service, du Ministère australien de l'agriculture, des pêches et des forêts. Y ont participé des délégués de 82 États membres et d'une organisation membre, ainsi que des observateurs de 10 organisations internationales. La liste des participants est jointe au présent rapport en tant qu'Annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. M. Gregory Read a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement australien.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session. Il est convenu d'examiner le point 3c de l'ordre du jour « Avant-projet de Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits dans le contexte des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires » ainsi que le point 3b « Avant-projet de Principes et Directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur l'analyse des risques » immédiatement après le point 2 « Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités et Groupes spéciaux du Codex ». Il a par ailleurs décidé d'examiner le point 5 (Document de travail sur l'élaboration d'une Annexe sur les « Informations relatives à la nécessité d'une assistance technique et d'une coopération entre pays importateurs et exportateurs » aux *Directives Codex sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées à des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires*) immédiatement après le point 3a (Avant-projet d'annexes aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires).

4. Le Comité est également convenu d'examiner:

- le document CRD 1: « Document de travail sur les importations illégales, l'usage frauduleux des certificats et la nécessité de moyens de lutte appropriés contre la fraude dans le contexte des systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires » présenté par les délégations de la Communauté européenne et de l'Australie, à l'occasion de l'examen du point 3d de l'ordre du jour « Avant-projet de révision des Directives Codex pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats »; et,
- le document CRD 10: « Document soumis par l'ISO au Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires à sa quatorzième session » au titre du point 6 de l'ordre du jour « Autres questions et travaux futurs ».

5. La délégation de la Communauté européenne a présenté le document CRD 3 sur la répartition des compétences entre la Communauté européenne et ses États Membres, conformément à l'Article II.5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius.

QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 2 de l'ordre du jour)²

Questions découlant de la vingt-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius

6. Le Comité a pris acte des décisions spécifiques prises à la vingt-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius concernant l'adoption de textes et recommandations et l'approbation des propositions de nouvelles activités soumises à la Commission par le Comité à sa treizième session et décrites aux paragraphes 1 à 3 du document de travail CX/FICS 05/14/2.

¹ CX/FICS 05/14/1, et CRD3 (Répartition des compétences entre la Communauté européenne et ses États membres).

² CX/FICS 05/14/2; CRD 8 (Observations soumises par la Communauté européenne sur la Partie 2); Document sans cote (compilation des documents de séance soumis à la vingt-deuxième session du Comité du Codex sur les principes généraux concernant la révision du Code Codex de déontologie du commerce international des denrées alimentaires).

Questions soumises par le Comité du Codex sur les principes généraux à sa vingt-deuxième session³

7. Le Comité a constitué un groupe de travail intrasession⁴ chargé d'examiner les questions soumises par le Comité du Codex sur les principes généraux à sa vingt-deuxième session concernant la révision du *Code Codex de déontologie du commerce international des denrées alimentaires* (CAC/RCP 20-1979, Rév.1-1985) et de recommander une approche pour répondre aux questions posées.

8. Le Comité a pris note du rapport du groupe de travail intrasession présenté dans le document CRD 17 et a décidé de confier à un groupe de travail électronique animé par le Canada⁵ la préparation d'un document de travail qu'il examinerait à sa quinzième session. Ce document devrait:

- Indiquer si la demande du CCGP relève du mandat du CCFICS;
- Étudier les textes CCFICS existants pour déterminer s'ils répondent aux questions et, le cas échéant, recenser les domaines dans lesquels des orientations complémentaires pourraient être utiles;
- Déterminer si les textes existants répondent aux problèmes rencontrés par les pays ayant des capacités insuffisantes pour effectuer des contrôles des denrées importées; indiquer si d'autres organisations ou organismes sont mieux placés pour aborder le problème; et
- Recenser toute autre question pertinente.

9. Le Comité a par ailleurs décidé que le groupe de travail électronique tiendrait compte, lors de la préparation de ce document, des observations incluses dans le document de travail examiné par le Comité du Codex sur les principes généraux à sa vingt-deuxième session et de tout autre avis pertinent. Il a été convenu que le groupe de travail électronique travaillerait en anglais uniquement.

AVANT-PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 4 (Point 3 de l'ordre du jour)

AVANT-PROJET D'ANNEXES AUX DIRECTIVES SUR L'APPRÉCIATION DE L'ÉQUIVALENCE DES MESURES SANITAIRES ASSOCIÉES AUX SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES (Point 3a de l'ordre du jour)⁶

10. La délégation des États-Unis d'Amérique, en sa qualité de présidente du groupe de travail, a présenté le document sur les progrès réalisés depuis la dernière session du Comité concernant l'élaboration des Avant-projets d'annexes. Des projets de texte pour les trois annexes prioritaires ont été distribués au groupe de travail sous forme électronique pour observations, avant d'être révisés en profondeur lors d'une réunion physique du groupe de travail tenue à Bruxelles (Belgique) du 5 au 7 septembre 2005 en présence de 32 délégations.

11. La délégation des États-Unis d'Amérique a indiqué qu'il restait beaucoup à faire, malgré les importants progrès réalisés sur ces trois textes. Lors de l'examen des trois annexes, le groupe de travail a jugé que l'idée de rédiger des annexes distinctes n'était pas nécessairement la meilleure, ni la plus logique. Il a donc été suggéré d'envisager d'examiner les cinq annexes prévues (ou les six annexes, si l'on inclut celle sur l'assistance technique, voir point 5 de l'ordre du jour) en même temps et de les réunir dans un seul et même document. Cette annexe unique permettrait de donner des orientations claires sur des sections spécifiques des Directives en suivant leur ordre logique.

³ CRD 17 (Rapport du groupe de travail intrasession).

⁴ Composé de l'Argentine, du Canada, de la Communauté européenne, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Guatemala, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni.

⁵ Avec l'assistance de l'Afrique du Sud, de l'Angola, d'Antigua-et-Barbuda, de l'Argentine, de l'Autriche, de Barbade, du Brésil, de la Communauté européenne, du Chili, de l'Équateur, de l'Espagne, des États-Unis, de la Finlande, de la France, du Guatemala, de l'Iran, de la Malaisie, de la Norvège, de la Suède, de la Thaïlande, du Zimbabwe, Consumers International, de la FIL et l'Institut international du Froid.

⁶ CX/FICS 05/14/3; CX/FICS 05/14/3-Add.1 (Observations soumises par le Canada, les États-Unis d'Amérique, l'Inde, le Kenya, la Malaisie et la Nouvelle-Zélande); CX/FICS 05/14/3-Add. 2 (Observations soumises par l'Argentine, l'Équateur et le Mexique); CRD 4 (Observations soumises par la Communauté européenne); CRD 13 (Observations soumises par le Brésil, la Dominique, le Japon et Consumers International); CRD 15 (Observations soumises par la Thaïlande); CRD 16 (Observations soumises par l'Australie et la Nouvelle-Zélande).

12. Les délégations se sont généralement exprimées en faveur de l'élaboration d'une annexe unique qui décrirait l'intégralité de la procédure, éviterait les chevauchements et serait plus facile à utiliser. Il a été proposé que cette annexe fasse systématiquement référence aux paragraphes pertinents du document principal. Il a par ailleurs été recommandé que l'Annexe établisse une distinction claire entre les procédures visant la détermination de l'équivalence d'une seule mesure et celles visant un système d'inspection.

13. En examinant l'avant-projet d'annexe sur les « Documents exigés lors de la soumission de demandes de détermination d'équivalence », les délégations ont jugé que sa portée était trop vaste et que des travaux complémentaires devraient être menés pour harmoniser la terminologie avec le document principal, sans en répéter le texte, et pour préciser comment appliquer les concepts d'expérience, de connaissance et de confiance.

14. L'observateur de Consumers International a suggéré d'inclure dans le document une procédure d'appel en cas de refus d'équivalence, l'obligation pour le pays importateur de définir les circonstances dans lesquelles l'équivalence pourrait être annulée et l'obligation pour l'organisme octroyant l'équivalence de publier ses décisions en la matière (registre public d'accords d'équivalence).

État d'avancement de l'Avant-projet d'annexes aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires

15. Le Comité est convenu de renvoyer l'Avant-projet d'annexes aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires à l'étape 2 pour remaniement par un groupe de travail physique dirigé par les États-Unis d'Amérique⁷. Le Comité est convenu de poursuivre les travaux sur les cinq annexes en même temps et dans le cadre d'une annexe unique et d'en informer la Commission à sa vingt-neuvième session par le biais du Comité exécutif.

16. Le Comité est par ailleurs convenu que, lors de l'élaboration du document, le groupe de travail physique tiendrait compte des observations soumises par écrit et de celles formulées au cours de la présente session, ainsi que du projet de structure contenu dans le document CRD 16. Le groupe de travail devrait également envisager soit d'inclure les questions relatives à l'assistance technique dans cette annexe unique, soit d'élaborer une annexe distincte sur ces questions (voir également par. 94). Le Comité a pris note que la réunion du groupe de travail physique était provisoirement prévue pour avril/mai 2006. Il a noté qu'à sa vingt-huitième session, la Commission avait adopté les Lignes directrices sur les groupes de travail physiques, qui figuraient dans la quinzième édition du Manuel de procédure.

17. Le Comité a également noté que le Projet et fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex fournissait des fonds afin de favoriser la participation aux réunions intrasession des groupes de travail. Pour solliciter un tel financement, les pays en développement devaient immédiatement communiquer au Secrétariat du fonds fiduciaire, par le biais de leur service central de liaison avec le Codex, toute modification de leurs demandes pour 2006 (la date limite était le 31 octobre) en indiquant leurs priorités parmi les différentes réunions.

⁷ Avec l'assistance de l'Afrique du Sud, d'Antigua-et-Barbuda, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Burundi, du Canada, du Chili, de la Communauté européenne, du Danemark, de l'Équateur, de la Finlande, de la France, du Guatemala, de l'Inde, de l'Iran, de l'Italie, du Japon, du Kenya, de la Malaisie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, des Philippines, de la République de Corée, de la Roumanie, du Rwanda, de la Suisse, de la Thaïlande, de Consumers International et de l'IAFI.

AVANT-PROJET DE PRINCIPES ET DIRECTIVES CONCERNANT L'INSPECTION DES DENRÉES ALIMENTAIRES IMPORTÉES FONDÉE SUR L'ANALYSE DES RISQUES (Point 3b de l'ordre du jour)⁸

18. La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté le document en sa qualité de présidente du groupe de travail. Elle a rappelé qu'à sa douzième session, le Comité avait examiné et approuvé un document de projet, et qu'un avant-projet avait été examiné à sa treizième session. Un groupe de travail physique composé des représentants de 25 pays et de la Communauté européenne s'était réuni à Bruxelles les 8 et 9 septembre 2005 pour revoir le document à présenter à cette réunion. Le groupe de travail était convenu que le document devrait constituer une annexe aux *Directives Codex sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires* (CAC/GL 47-2003) et avait révisé la présentation du document en conséquence. Il en avait éliminé les redondances et avait procédé à certaines modifications de forme. Le représentant de la délégation des États-Unis d'Amérique a signalé qu'à sa vingt-troisième session, le Comité du Codex sur les principes généraux (10-14 avril 2006) examinerait un document de travail que la Nouvelle-Zélande avait accepté de préparer pour l'aider à déterminer si de nouveaux travaux sur la définition des expressions « fondée sur l'analyse des risques » et « fondée sur des données scientifiques » étaient nécessaires. Cette information était donnée dans le document et pourrait s'avérer utile pour les futurs travaux du Comité.

19. Le Comité a remercié le groupe de travail de l'avancement de ce document. La délégation de la Nouvelle-Zélande a indiqué que, de son point de vue, cet avant-projet devrait encore être peaufiné, notamment pour éliminer les doubles emplois avec les *Directives Codex sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires* et pour préciser l'expression « fondée sur l'analyse des risques » dans le contexte d'un programme d'inspection des denrées alimentaires importées. À cet égard, elle a signalé que cette expression était fréquemment utilisée dans le cadre du Codex, parfois de manière imprécise, et qu'il convenait de réexaminer cet avant-projet à la lumière du document de travail traitant de la définition des expressions « fondée sur l'analyse des risques » et « fondée sur des données scientifiques » qui serait présenté à la prochaine session du Comité du Codex sur les principes généraux.

Observations spécifiques

20. Lors de l'examen détaillé du document, outre quelques amendements mineurs d'ordre rédactionnel, concernant notamment les traductions espagnole et française, le Comité est convenu d'apporter les modifications suivantes:

Titre

21. Le Comité est convenu de modifier le titre en substituant l'expression « based on risk » à l'expression « risk-based » dans la version anglaise [NdT: pas d'incidence sur le texte français] par souci de conformité avec le mandat du Codex ainsi qu'avec les paragraphes 22 – 26 des *Directives Codex sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires* et de procéder à cette même modification dans l'ensemble du texte. Une note de bas de page a été accolée au mot « risques », renvoyant aux Définitions des termes relatifs à la sécurité sanitaire des aliments utilisés en analyse des risques qui figurent dans le Manuel de procédure du Codex. Compte tenu de cette décision et du fait que la définition du mot « risques » renvoie à la sécurité sanitaire des aliments, le Comité a décidé de supprimer l'expression « de sécurité sanitaire des aliments » ainsi que les crochets figurant dans le titre.

Introduction

22. Le Comité a supprimé la deuxième phrase du paragraphe 1, qui mentionnait d'autres facteurs pertinents en matière de protection sanitaire et de pratiques loyales dans le commerce alimentaire, dans la mesure où ces facteurs étaient sans rapport avec l'objet du document (à savoir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires) et où la question était déjà couverte par les *Directives Codex sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires*. Les délégations de la Communauté européenne, de la Norvège et de la Suisse ainsi que l'observateur de Consumers International se sont déclarés opposés à cette décision.

⁸ CX/FICS 05/14/4; CX/FICS 05/14/4-Add. 1 (Observations présentées par l'Argentine, l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, l'Inde, le Kenya, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et Consumers International); CRD 11 (Observations présentées par le Brésil, la Communauté européenne, le Japon et le Paraguay); CRD 14 (Observations complémentaires présentées par la Nouvelle-Zélande); CRD 15 (Observations présentées par la Thaïlande).

23. Au paragraphe 2, l'expression « permet une meilleure concordance entre les ressources et les risques » a été supprimée en raison de son manque de clarté. Une phrase indiquant que « l'inspection peut également couvrir les produits destinés aux animaux élevés pour l'alimentation humaine a été ajoutée à la note de bas de page relative aux denrées alimentaires importées. La délégation d'Afrique du Sud a manifesté son désaccord avec cette décision.

24. Le Comité a supprimé tout le paragraphe 3, dont la teneur était déjà couverte par les *Directives Codex sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires*. Le paragraphe 4 a été supprimé, à l'exception de la dernière phrase – indiquant qu'un programme d'inspection des denrées alimentaires importées fondé sur l'analyse des risques permettait d'axer l'inspection sur les aliments présentant le plus de risques pour la santé humaine – qui a été ajoutée au paragraphe 2. La délégation néo-zélandaise s'est opposée à cette suppression et a suggéré que la note de bas de page faisant référence à l'examen par le Comité sur les principes généraux de l'inspection fondée sur les risques soit conservée, estimant qu'elle était toujours pertinente, mais le Comité ne l'a pas suivie.

25. La note de bas de page correspondant au paragraphe 5 (renuméroté 3) a été supprimée.

Objectifs

26. Les mots « présentés par les produits » ont été supprimés à la fin du paragraphe 6 (nouveau paragraphe 4) pour rendre la phrase plus claire.

Principes

27. Le premier point du paragraphe 7 (nouveau paragraphe 5) a été modifié pour l'aligner sur la terminologie utilisée au paragraphe 10 (nouveau paragraphe 8) et mieux faire la différence entre le niveau de risque affecté à une denrée et le risque sanitaire calculé conformément aux procédures d'évaluation des risques.

28. Au deuxième point, le Comité a supprimé l'expression « dans la mesure possible », qui a été jugée contraire au principe. Le deuxième point a été élargi pour inclure le sixième point indiquant qu'« un programme d'inspection des denrées alimentaires fondé sur l'analyse des risques ne devrait pas être appliqué de manière arbitraire ou discriminatoire et ne devrait pas créer d'obstacles injustifiés au commerce ou de délai inutile ». La délégation néo-zélandaise s'est inquiétée du maintien de cette phrase, estimant qu'elle couvrait un aspect déjà traité dans le corps du texte.

29. Au troisième point, le terme « intensité » a été remplacé par l'expression « la nature et la fréquence » par souci de cohérence avec les *Directives Codex sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires*. Le Comité est convenu que ce changement s'appliquerait à l'ensemble du document. Une note de bas de page a été ajoutée à propos du mot « nature » afin d'explicitier ce terme par des exemples: contrôle de la documentation, examen visuel, échantillonnage et essais. La deuxième partie de la phrase où étaient énumérés les facteurs à prendre en compte a été supprimée et remplacée par l'expression « de tous les facteurs pertinents »; une note de bas de page a été ajoutée pour signaler que des exemples de facteurs pertinents étaient fournis au paragraphe 22 des *Directives Codex sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires*.

30. Au quatrième point, le Comité a supprimé les expressions « dans la mesure possible » et « lorsqu'elles existent », qui n'avaient pas lieu d'être. Une note de bas de page a été ajoutée à la fin de ce point pour signaler que « la validation statistique des exigences en matière d'échantillonnage devrait toujours être le but visé, bien qu'elle ne soit pas toujours possible lorsque l'expédition n'est pas homogène ».

31. Les cinquième et sixième points ont été supprimés et le contenu du cinquième point a été intégré au deuxième point (voir par. 28). La délégation de la Barbade s'est déclarée préoccupée par le fait que le principe énoncé au sixième point ne tenait pas compte des besoins spécifiques des petits pays qui étaient fortement dépendants des importations alimentaires.

32. La délégation néo-zélandaise s'est inquiétée de ce que les principes ne reflétaient que le texte principal et n'étaient pas fondés sur l'analyse des risques.

Conception d'un programme [d'inspection des denrées importées] fondé sur l'analyse des risques

33. Étant donné sa précédente décision, le Comité a modifié comme suit le titre de cette section dans la version anglaise « Designing an Imported Food Inspection Programme Based on Risk » [NdT: dans la version française, le texte reste inchangé, seuls les crochets sont supprimés]; il a supprimé le paragraphe 8 qui se bornait à répéter le principe énoncé au deuxième point.

34. Au paragraphe 9 (nouveau paragraphe 6), les mots « adopter une approche factuelle » ont été remplacés par l'expression « utiliser les informations pertinentes », car cette première expression n'était pas bien comprise et pouvait prêter à confusion. L'expression « produits alimentaires » a été remplacée par le mot « denrées ». À cet égard, le Comité a décidé de modifier l'ensemble du texte en conséquence, c'est-à-dire de substituer le mot « denrées » aux mots « produits » ou « produits alimentaires ». Pour plus de clarté, la dernière partie de ce point a été modifiée comme suit: « pouvant être vérifiée par des audits et visites sur site effectués par l'autorité compétente du pays importateur. »

35. Au dernier point, le dernier alinéa constitué par l'expression « d'organes d'inspection tiers » a été supprimé, et un nouveau point a été rajouté pour mentionner les rapports d'organismes d'inspection et/ou de certification officiellement agréés.

36. Le Comité a clarifié le paragraphe 10 (nouveau paragraphe 7) en précisant que la révision du niveau de risque affecté à une denrée avait pour but de maintenir la proportionnalité entre la nature et la fréquence de l'inspection et le risque évalué.

37. Le dernier point du paragraphe 12 (nouveau paragraphe 9) a été déplacé pour constituer un nouveau paragraphe (le paragraphe 10) puisqu'il a trait aux informations réunies par l'autorité compétente du pays importateur; un nouveau point relatif à « d'autres mesures appropriées acceptables par les pays » a été ajouté à la fin du paragraphe 12 (nouveau paragraphe 9).

38. Au paragraphe 15 (nouveau paragraphe 13), les mots « voir la liste du paragraphe » ont été ajoutés après l'expression « de la denrée elle-même » pour souligner qu'il convient de tenir compte non seulement des antécédents de conformité, mais de l'ensemble des points énumérés au paragraphe 9 (nouveau paragraphe 6).

39. Pour plus de clarté, le Comité a ajouté l'expression suivante à la fin du paragraphe 16 (nouveau paragraphe 14) « proportionnellement au niveau de conformité vérifié ».

40. Le Comité a supprimé l'expression « fera tout son possible pour » dans la note de bas de page correspondant au paragraphe 17 (nouveau paragraphe 15) qui était redondante. Un nouveau paragraphe 16 a été ajouté à la fin de la section pour indiquer que le niveau d'ajustement/modification de la nature et de la fréquence de l'inspection appliquée à une denrée devrait être proportionnel à l'évolution du niveau de risque évalué pour la denrée concernée.

Élaboration des exigences et des procédures

41. Au paragraphe 18 (nouveau paragraphe 17), le Comité a supprimé les mots « s'il y a lieu », qui n'avaient pas lieu d'être, et a modifié le dernier point du paragraphe pour mentionner les laboratoires officiels et officiellement accrédités, par souci de cohérence avec les *Directives Codex sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires* (paragraphe 26).

42. Le paragraphe 19 (nouveau paragraphe 18) a été modifié pour indiquer que « l'éventail de procédures » se rapportait à la nature de l'inspection. Une nouvelle phrase a été ajoutée pour préciser qu'il fallait tenir compte de la proportionnalité entre ces mesures et le niveau de risque présenté par la denrée. Au troisième point, le mot « uniquement », jugé inutile, a été supprimé.

Mise en œuvre du programme d'inspection des importations fondé sur l'analyse des risques

43. Le paragraphe 20, jugé redondant, a été intégralement supprimé.

44. Le Comité n'a pas accepté la suggestion de la délégation néo-zélandaise de supprimer toute cette section.

45. Le Comité a supprimé les crochets au paragraphe 22 (nouveau paragraphe 20) et y a apporté les changements suivants:

- la dernière partie de la première phrase a été clarifiée en remplaçant l'expression « entraîner la modification du niveau de risque sanitaire des aliments associé au produit concerné » par l'expression « entraîner la modification de la manière dont le risque est géré par le pays importateur pour la denrée concernée »;
- la dernière partie de la deuxième phrase a été supprimée et une nouvelle phrase a été ajoutée pour préciser que l'échantillonnage et les tests complémentaires peuvent également être appliqués à d'autres établissements en cas de problème systémique avéré;
- le mot « danger » figurant à la troisième phrase a été remplacé par le mot « risque » qui est plus approprié et il a été précisé que la suspension de l'importation d'une denrée doit être limitée aux cas de risque sanitaire grave qui ne peuvent pas être gérés par d'autres moyens.

46. Le Comité n'a pas accepté la suggestion de la délégation de l'Inde d'ajouter une phrase pour indiquer que la denrée ne doit pas être détruite sans l'accord du pays exportateur, ni celle faite par l'observateur de Consumers International d'ajouter une phrase donnant des informations sur les moyens d'appel contre la décision interdisant les importations, ainsi que sur les moyens de satisfaire les exigences du pays importateur à l'égard du produit interdit. La proposition de la délégation du Ghana d'inclure des indications sur la fourniture d'informations à l'autorité compétente du pays exportateur concernant la destruction des lots d'aliments n'a pas été retenue, car la question est déjà couverte par les *Directives Codex concernant les échanges d'information entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation* (CAC/GL 25-1997).

47. Le dernier paragraphe a été modifié pour faire spécifiquement référence aux autorités compétentes du pays importateur.

État d'avancement de l'Avant-projet de Principes et directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur l'analyse des risques

48. Le Comité est convenu de faire avancer l'avant-projet de Principes et directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur l'analyse des risques, tel que renommé, aux étapes 5/8, en omettant les étapes 6 et 7, en vue de son adoption par la Commission à sa vingt-neuvième session (voir l'Annexe II) et de recommander à la Commission d'en faire une annexe aux *Directives Codex sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires* (CAC/GL 47-2003).

49. La délégation de la Nouvelle-Zélande n'a pas approuvé la décision d'avancer le texte aux étapes 5/8, estimant que le document ne traitait pas suffisamment bien la question de l'inspection fondée sur l'analyse des risques, qu'il convenait d'attendre l'issue des débats sur la définition des expressions « fondée sur l'analyse des risques » et « fondée sur des données scientifiques » au sein du Comité du Codex sur les principes généraux, que le document contenait encore des répétitions de questions couvertes dans les *Directives Codex sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires* et enfin, que son style pouvait encore être amélioré. Cette préoccupation a été partagée par l'observateur de Consumers International.

AVANT-PROJET DE PRINCIPES APPLICABLES A LA TRAÇABILITÉ/AU TRAÇAGE DES PRODUITS DANS LE CONTEXTE DES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS DES DENRÉES ALIMENTAIRES (Point 3 c de l'ordre du jour)⁹

50. Le président a présenté le document qui décrit les travaux réalisés depuis la dernière session dans l'élaboration de l'Avant-projet de principes. Ce document couvrait notamment les observations soumises en réponse à la lettre circulaire (CL 2005/6-FICS) ainsi que les conclusions d'une réunion physique du groupe de travail qui s'était tenue à Bruxelles (Belgique) du 12 au 14 septembre 2005. Le président a remercié les vice-présidents argentin et norvégien de leur assistance au groupe de travail, ainsi que les 38 délégations qui y avaient participé.

51. Il a ajouté que la réunion était parvenue à un consensus sur un certain nombre de thèmes clés qui avaient ensuite été appliqués tout au long de la rédaction des principes révisés.

⁹ CX/FICS 05/14/5; CX/FICS 05/14/5-Add. 1 (Observations soumises par l'Argentine, l'Australie, la Bolivie, le Canada, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, le Kenya, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, l'OIE, Consumers International et 49th Parallel Biotechnology Consortium); CX/FICS 05/14/5-Add. 2 (Observations soumises par l'Équateur et le Honduras); CRD 5 (Observations soumises par la Communauté Européenne); CRD 9 (Observations soumises par l'Inde); CRD 12 (Observations soumises par le Brésil, le Japon, la Norvège et le Paraguay); CRD 15 (Observations soumises par la Thaïlande).

- La traçabilité/le traçage des produits est un outil qui n'améliore pas en soi la sécurité sanitaire des aliments et/ou les pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires à moins qu'il ne soit associé à des mesures et exigences appropriées;
- Les pays exportateurs ne devraient pas être tenus de reproduire l'outil de traçabilité/traçage des produits du pays importateur. Ils doivent uniquement satisfaire aux objectifs du système d'inspection et de certification des denrées alimentaires du pays importateur;
- Le concept de traçabilité/traçage des produits, en tant qu'outil, consiste à suivre les denrées une étape en aval et une étape en amont;
- Les pays importateurs devraient être prêts à expliquer à un pays exportateur les objectifs et résultats de leur système d'inspection et de certification des denrées alimentaires lorsqu'ils intègrent un outil de traçabilité/traçage des produits.

Observations générales

52. De nombreuses délégations ont salué les résultats obtenus par le groupe de travail et se sont déclarées prêtes à examiner le document paragraphe par paragraphe pour le faire avancer dans la procédure par étapes.

53. Certaines délégations ont estimé que l'Avant-projet de principes devrait être plus étroitement lié à la sécurité sanitaire des aliments. Le président a mis le Comité en garde contre la réouverture du débat sur l'importance accordée dans les principes au double mandat du Codex. Il a précisé que le texte actuel avait été rédigé avec le plus grand soin de façon à susciter un consensus au sein du groupe de travail.

54. La délégation suisse, qui avait coordonné le Comité régional FAO/OMS de coordination pour l'Europe, a informé le Comité des conclusions du Séminaire sur la traçabilité/le traçage des produits (Bruxelles, 7 septembre 2005) et a indiqué que le Séminaire avait approuvé les conclusions suivantes: la traçabilité/le traçage des produits est un outil qui, dans le contexte d'un système de contrôle et de certification des denrées alimentaires, peut être appliqué pour protéger la santé des consommateurs et assurer des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires; la traçabilité/le traçage des produits est un outil d'information qui permet de tracer les produits alimentaires à travers les chaînes de production et de distribution; à cet égard, il peut être utilisé pour adopter des mesures ciblées lorsqu'un danger spécifique est identifié en facilitant le retrait rapide de denrées du marché et en réduisant ainsi l'impact négatif potentiel sur la santé des consommateurs, les pertes économiques et le commerce des denrées alimentaires; un outil de traçabilité/traçage des produits peut renforcer la confiance dans le commerce des denrées alimentaires en garantissant l'authenticité et l'exactitude des informations fournies sur les produits et leurs caractéristiques (origine, agriculture biologique, aspects religieux tels que aliments kasher ou halal, etc.); les principes de la traçabilité/du traçage des produits s'appliquent aussi bien à la sécurité sanitaire des aliments qu'aux pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires; l'outil de traçabilité/traçage des produits ne remplace pas les mesures de sécurité sanitaire des aliments; la traçabilité/le traçage des produits devrait couvrir l'intégralité de la filière alimentaire et les produits d'alimentation animale, le cas échéant; les systèmes de traçabilité/traçage des produits devraient éviter toute pratique entravant inutilement les échanges et devraient être conçus en fonction de résultats à atteindre plutôt que sous forme de spécifications prescriptives sur le système proprement dit.

55. La délégation chilienne a noté avec préoccupation que le texte espagnol différait de l'anglais tout au long du document du fait qu'il faisait référence à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'« outil de gestion » (« herramienta de gestión » en espagnol) plutôt qu'« outil » (« herramienta » en espagnol). Le Comité a donc modifié la version espagnole pour l'adapter à l'anglais et a noté que les traductions en espagnol et en français devraient être fidèles à l'anglais.

Observations spécifiques

56. Le Comité a examiné en détail l'Avant-projet de Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits dans le contexte des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires et, outre quelques modifications d'ordre rédactionnel, dont des amendements mineurs aux versions espagnole et française, est convenu des changements suivants:

Section 1– Introduction

57. Le Comité a remplacé le titre de cette section par « Champ d'application » pour mieux refléter sa teneur. Il a supprimé le paragraphe 1 qui n'apportait pas d'informations pertinentes et l'a remplacé par le paragraphe 3, qu'il a jugé plus approprié. Une note de bas de page a été ajoutée au paragraphe 2 pour faire référence aux *Principes applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 20-1995).

58. Le représentant de l'OIE a indiqué que son organisation appuyait l'ensemble de principes proposé. L'OIE a estimé que les pays devraient disposer d'orientations pour mettre en place un système de traçabilité couvrant l'intégralité de la filière alimentaire, sans lacunes ni chevauchements. Il a donc proposé qu'une référence aux normes d'autres organisations internationales, telles que l'OIE et la CIPV, soit ajoutée au paragraphe 3. Le Comité n'a toutefois pas accepté cette proposition.

Section 2 – Objectif

59. Cette section a été supprimée car le texte a été inséré à la section 1.

Section 3 — Définitions

60. Certaines délégations ont proposé que la définition de « l'inspection » soit modifiée de façon à mentionner les « produits fournis ». Il a été noté à cet égard que ces définitions étaient tirées d'autres textes et qu'il n'était pas opportun de les amender au cours de la présente session.

Section 4 (nouvelle section 3) — Principes

Contexte

61. Au paragraphe 6 (nouveau paragraphe 5), le Comité a supprimé les mots « qu'il est possible dans certains cas de démontrer » pour renforcer le principe selon lequel un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires n'utilisant pas d'outil de traçabilité/traçage des produits peut atteindre le même objectif et produire les mêmes résultats qu'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires doté d'un tel outil.

62. Le Comité a clarifié le principe énoncé au paragraphe 7 (nouveau paragraphe 6) pour indiquer que, lorsqu'il y a lieu, un pays exportateur n'était pas tenu de mettre en place le même outil de traçabilité/traçage des produits que celui utilisé par le pays importateur.

Raison d'être

63. Le Comité est convenu de supprimer les mots « The purpose of » au début de la version anglaise [NdT: modification sans incidence sur le texte français] du paragraphe 8 (nouveau paragraphe 7) pour permettre une application cohérente des outils de traçabilité/traçage des produits; il a également ajouté les mots « et/ou l'efficience » après le mot « l'efficacité » pour s'aligner sur le libellé du paragraphe 9 (nouveau paragraphe 8) et souligner le fait que l'application d'un outil de traçabilité/traçage des produits par une autorité compétente devrait avoir pour effet d'améliorer l'efficacité et/ou l'efficience. L'exemple fourni à la fin du paragraphe a été transformé en note de bas de page.

64. Au paragraphe 9 (nouveau paragraphe 8), la délégation des États-Unis a noté que, tout en appuyant le concept de traçabilité/traçage des produits en tant qu'outil, les États-Unis d'Amérique étaient également d'avis que selon l'usage qui en est fait, la traçabilité/traçage des produits peut être une mesure ou un règlement technique. Elle a fait valoir que, de son point de vue, le libellé actuel du paragraphe 9 excluait cette double possibilité et a proposé de modifier le paragraphe de telle manière que la traçabilité/traçage des produits puisse être considérée comme un outil, une mesure ou un règlement technique en fonction de l'usage qui en était fait. Le Comité a débattu la proposition, mais n'a pu parvenir à un consensus; il est donc convenu de conserver le texte en l'état. Par souci de cohérence, l'exemple donné à la fin du paragraphe et commençant par les mots « en renforçant la confiance... » a été inséré dans une nouvelle note de bas de page.

65. Au paragraphe 10 (nouveau paragraphe 9), le Comité s'est demandé s'il était utile de conserver l'exemple illustrant comment un outil de traçabilité/traçage des produits peut contribuer à protéger les consommateurs contre les pratiques commerciales trompeuses et à faciliter les échanges commerciaux. Soulignant que les documents énonçant des « Principes » devaient être simples et concis, que les exemples avaient davantage leur place dans les documents présentant des « Directives » et qu'il convenait de conserver cette approche, le Comité a décidé de transformer l'exemple en note de bas de page. Dans cette note, le mot « pays » a été remplacé par l'expression « pays d'origine » pour plus de clarté. Par souci de cohérence, l'exemple fourni au paragraphe 9, indiquant comment un outil de traçabilité/traçage des produits peut contribuer à l'efficacité et/ou à l'efficacité des mesures associées de sécurité sanitaire des aliments, a été déplacé dans une nouvelle note de bas de page.

66. Le Comité a ajouté une dernière phrase au paragraphe 11 (nouveau paragraphe 10) pour y intégrer l'idée que le champ et l'ampleur de l'application d'un outil de traçabilité/traçage des produits devraient être à la mesure du besoin énoncé.

Conception

67. Au paragraphe 12 (nouveau paragraphe 11), le verbe « couvrir » a été remplacé par « s'appliquer à ». Dans la note de bas de page, le mot « doit » a été remplacé par le mot « peut » et la référence à l'ALINORM a été supprimée, les références devant uniquement renvoyer aux textes adoptés. Un débat s'est engagé pour déterminer si la note de bas de page devait être accolée au mot « production » dans la définition de la traçabilité/traçage des produits. Cette option n'a pas été retenue, puisque la définition de la traçabilité/traçage des produits figurait dans le Manuel de procédure et ne devait pas être modifiée.

68. S'agissant du paragraphe 13 (nouveau paragraphe 12), l'observateur de Consumers International a indiqué que, selon son organisation, l'exigence minimale en matière de traçabilité/traçage des produits devrait être l'enregistrement du mouvement des denrées alimentaires et des aliments pour le bétail une étape en amont et une étape en aval. Toutefois, lorsque cela était possible, d'autres informations devraient être fournies sur l'origine et la destination afin d'améliorer l'efficacité de la traçabilité/du traçage des produits ainsi que les délais de rappel ou de retrait des produits.

69. Plusieurs délégations ont fait valoir que les précédents débats avaient abouti à la conclusion que si la traçabilité/traçage des produits était exigée, chacun des intervenants de la filière alimentaire devait seulement être tenu d'enregistrer l'origine des denrées alimentaires reçues (une étape en amont) et leur destination (une étape en aval). Le Comité a conservé le texte inchangé.

Application

70. La délégation de l'Inde a proposé d'ajouter au paragraphe 15 (nouveau paragraphe 14) une phrase relative à l'impossibilité d'appliquer la traçabilité/traçage des produits à la production primaire. Le président a fait valoir que la terminologie utilisée dans ce document reposait sur ce principe et qu'il n'y avait donc pas lieu de le répéter dans le texte.

71. Comme convenu par le groupe de travail, la délégation de l'Argentine a proposé une révision du paragraphe 15 (nouveau paragraphe 14) qui rendait compte de trois domaines dans lesquels une aide pouvait être apportée au pays exportateur:

- en allongeant le délai de mise en conformité afin de maintenir les possibilités d'exportation;
- en autorisant une certaine souplesse dans la conception de l'outil de traçabilité;
- en lui apportant une assistance technique.

72. Après en avoir longuement débattu, le Comité a décidé d'ajouter un nouveau paragraphe portant sur ces trois domaines d'aide. Il a rappelé que la souplesse de conception et l'allongement des délais de mise en conformité ne devaient pas s'avérer préjudiciables pour la sécurité sanitaire des denrées alimentaires exportées, ni être interprétés comme autorisant à déroger aux règles du pays importateur.

73. L'observateur de Consumers International a suggéré de supprimer le paragraphe 16, son organisation étant d'avis qu'il n'entraînait pas dans le mandat du Codex de stipuler qu'un outil de traçabilité/traçage des produits « ne devrait pas restreindre inutilement les échanges ». Le Comité n'a toutefois pas accepté cette proposition.

74. Le Comité est convenu d'ajouter un nouveau principe (paragraphe 19) pour indiquer qu'un outil de traçabilité/traçage des produits ne devrait être utilisé qu'à bon escient et au cas par cas.

Autres questions

75. Au terme de son examen détaillé de l'avant-projet de Principes, le Comité s'est demandé s'il convenait d'en faire un document distinct du Codex ou une annexe à un document existant.

76. Plusieurs délégations ont fait valoir qu'elles étaient en faveur d'un document Codex distinct sur l'inspection et la certification des denrées alimentaires, ce qui éviterait d'avoir à remanier les textes existants du Codex pour y inclure des références à ces Principes. Cela donnerait également plus de visibilité aux Principes.

77. D'autres délégations ont exprimé l'avis que les Principes étaient étroitement apparentés aux *Principes Codex applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations alimentaires*¹⁰ auxquels ils devraient donc être joints en annexe. D'autres encore ont estimé que le document devrait devenir une annexe aux Directives sur la conception, l'application, l'évaluation et l'homologation de systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires¹¹.

78. Le président a noté l'absence évidente de consensus sur la question, mais a fait valoir que la décision finale, quelle qu'elle soit, n'aurait pas de répercussions majeures sur l'application des Principes. Il a suggéré de faire de ces Principes un document distinct. Le Comité a approuvé cette suggestion. Les délégations de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de Cuba, de l'Égypte, de l'Équateur, du Guatemala et du Mexique ont manifesté leur vive opposition à cette décision.

79. Le Comité n'a pas pris de décision quant à une transformation ultérieure de ce document en directives.

État d'avancement de l'avant-projet de principes applicables à la traçabilité/traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires

80. Le Comité est convenu d'avancer l'avant-projet de principes aux étapes 5/8, en omettant les étapes 6 et 7, en vue de son adoption par la Commission à sa vingt-neuvième session (voir l'Annexe III).

AVANT-PROJET DE RÉVISION DES DIRECTIVES POUR UNE PRÉSENTATION GÉNÉRIQUE DES CERTIFICATS OFFICIELS ET L'ÉTABLISSEMENT ET LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS (Point 3d de l'ordre du jour)¹²

81. La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté le document en sa qualité de présidente du groupe de travail. Elle a noté que les directives avaient été révisées dans le but de les axer davantage sur les résultats et les principes et de les rendre moins prescriptives, tout en établissant une distinction claire entre les dispositions à caractère obligatoire et les exigences du marché. Compte tenu de l'inclusion d'une nouvelle section sur les principes et par souci de cohérence avec les titres d'autres textes CCFICS, elle a recommandé de modifier le titre comme suit: « Directives et principes pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats ».

82. Au vu des nombreuses observations soumises et des contraintes de temps qui ne permettaient pas d'examiner le document en détail à la présente session, la délégation des États-Unis d'Amérique a recommandé de reconduire le groupe de travail afin de poursuivre la révision du document.

¹⁰ *Principes applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 20 – 1995).

¹¹ *Directives sur la conception, l'application, l'évaluation et l'homologation de systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 26-1997).

¹² CX/FICS 05/14/6; CX/FICS 05/14/6-Add. 1 (Observations soumises par la Bolivie, le Canada, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, l'Inde, le Kenya, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, la FIL et l'OIE); CRD 1 (Document de travail sur les importations illégales et l'utilisation frauduleuse de la certification et le besoin de mesures appropriées pour s'attaquer à la fraude dans le contexte des systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires); CRD 6 (Observations soumises par la Communauté européenne); CRD 15 (Observations soumises par la Thaïlande).

83. La délégation de la Communauté européenne a présenté le document CRD 1 ainsi qu'un bref exposé sur les questions liées aux importations illégales et à l'utilisation frauduleuse de la certification. Elle a souligné que les cas présentés ne relevaient pas de la responsabilité des gouvernements, mais plutôt d'organisations criminelles internationales. De telles pratiques compromettaient les mesures mises en place par les pays importateurs pour protéger la santé des consommateurs et assurer des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et portaient préjudice au secteur alimentaire des pays exportateurs en nuisant à leur réputation. La délégation a indiqué que le document avait pour objet d'attirer l'attention des Membres sur ces problèmes et d'étudier la possibilité d'élaborer des orientations pour protéger les pays contre ce type de pratiques.

84. Le Comité s'est généralement déclaré favorable au document préparé par le groupe de travail, qui représentait d'importants progrès, abordait les principales questions et offrait une souplesse adéquate. Il a suggéré de poursuivre les travaux pour mieux harmoniser le texte avec les principes et inclure: une section sur les certificats pouvant être exigés en vue de l'autorisation ou de l'approbation préalables des produits importés; l'Annexe sur les Principes applicables à la certification électronique dans le texte principal; une section sur les certificats frauduleux (utilisation de papier thermosensible, orientations pour éviter les fraudes, etc.).

85. Le représentant de l'OIE a remercié la Communauté européenne de son intéressant exposé, en ajoutant qu'il reflétait bien l'expérience des pays membres de l'OIE. Il a informé le Comité que l'OIE procédait à la mise à jour de sa norme sur la certification et qu'il tenait tout particulièrement à coordonner ses travaux avec ceux du Codex pour produire des certificats communs, dans la mesure possible, et optimiser leur harmonisation. Il a ajouté que l'OIE appuyait la révision proposée du document et le concept selon lequel un certificat unique pourrait contenir des informations sur la santé animale et végétale et la sécurité sanitaire des aliments.

État d'avancement de l'Avant-projet de révision des Directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats

86. Le Comité est convenu de renvoyer à l'étape 2 l'Avant-projet de révision des Directives, intitulées désormais « Principes et directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats », pour remaniement par un groupe de travail physique animé par les États-Unis d'Amérique¹³. Il est convenu que la réunion du groupe de travail physique serait organisée en parallèle avec la réunion du groupe de travail physique sur l'Annexe aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence de mesures sanitaires associées à des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires (voir par. 16), provisoirement prévue pour avril/mai 2006. Le Comité est par ailleurs convenu que, lors de l'élaboration du document, le groupe de travail physique tiendrait compte des observations soumises par écrit et de celles formulées au cours de la présente session, ainsi que des questions pertinentes mentionnées dans le document CRD 1 concernant l'utilisation frauduleuse des certificats. L'Avant-projet de révision des Principes et directives serait alors diffusé pour observations à l'étape 3 et examen à la prochaine session du Comité.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DES DIRECTIVES CONCERNANT L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ENTRE PAYS SUR LES REJETS DE DENRÉES ALIMENTAIRES À L'IMPORTATION (Point 4 de l'ordre du jour)¹⁴

87. La délégation de l'Inde, qui a assuré la présidence du groupe de travail, a présenté le document préparé à la demande du Comité à sa treizième session sur la nécessité de réviser les *Directives Codex concernant l'échange d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation* (CAC/GL 25-1997).

88. Elle a indiqué que la révision des Directives était justifiée par la nécessité:

¹³ Avec l'assistance de l'Afrique du Sud, de l'Angola, de l'Argentine, de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, du Burundi, du Canada, du Chili, de la Communauté européenne, du Costa Rica, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, du Ghana, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, du Kenya, de Madagascar, de la Malaisie, du Népal, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, des Philippines, de la République de Corée, de la Roumanie, du Royaume-Uni, du Rwanda, du Soudan, de la Suisse, de la Thaïlande, du Venezuela, de la FIL et de l'OIE.

¹⁴ CX/FICS 05/14/7; CRD 7 (Observations soumises par la Communauté européenne).

- d'ajouter des principes précisant les conditions dans lesquelles les informations devaient être échangées, par souci de cohérence avec les *Principes et directives Codex révisés concernant l'échange d'informations dans les situations d'urgences en matière de contrôle alimentaire* (CAC/GL 19-1995, Rév.1-2004);
- de préciser les circonstances dans lesquelles l'autorité de contrôle alimentaire du pays exportateur devrait être informée du rejet afin de pouvoir prendre les mesures correctives appropriées en vue d'exportations futures;
- d'ajouter des dispositions relatives à la communication d'informations claires, pertinentes et factuelles entre les pays exportateurs et importateurs et d'aborder la question des langues;
- d'harmoniser les directives avec l'annexe ainsi qu'avec les *Principes et directives Codex concernant l'échange d'informations dans les situations d'urgences en matière de contrôle alimentaire*.

89. Le groupe de travail a proposé plusieurs possibilités pour répondre à ces besoins, dont la révision de la teneur et de la structure du document ou la révision de la structure du document uniquement.

90. Certaines délégations se sont prononcées en faveur de la révision des directives, tandis que d'autres ont été d'avis que les directives actuelles étaient adéquates et n'avaient pas besoin d'être révisées. Elles ont toutefois ajouté qu'il serait utile de préparer des orientations sur la question de l'échange d'informations dans les cas d'importations frauduleuses et d'utilisation de faux certificats.

91. Reconnaissant l'absence de consensus concernant une nouvelle activité portant sur la révision des Directives, le Comité est convenu de suspendre provisoirement le débat sur ce point. Il a par ailleurs été convenu que la question de l'échange d'informations dans les cas d'importations frauduleuses ou de faux certificats serait examinée par le groupe de travail physique sur la révision des Directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats (voir par. 86).

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ÉLABORATION D'UNE ANNEXE SUR LES « INFORMATIONS RELATIVES AU BESOIN D'ASSISTANCE ET DE COOPÉRATION TECHNIQUES ENTRE LES PAYS IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS » AUX DIRECTIVES CODEX SUR L'APPRÉCIATION DE L'ÉQUIVALENCE DES MESURES SANITAIRES ASSOCIÉES AUX SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES (Point 5 de l'ordre du jour)¹⁵

92. Le Comité a tenu un débat sur le document préparé par la délégation des États-Unis d'Amérique ainsi que sur l'élaboration d'orientations dans ce domaine. Il s'est déclaré globalement en faveur des orientations énoncées au paragraphe 14 du document CX/FICS 05/14/8.

93. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à l'inclusion de questions relatives à l'assistance technique dans l'Annexe unique aux *Directives sur l'appréciation de l'équivalence de mesures sanitaires associées à des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires* (voir par. 15) et il a été suggéré que chaque section de l'Annexe traite d'aspects spécifiques de l'assistance technique. D'autres questions ont également été évoquées, notamment: le fait qu'il était important d'envisager l'élaboration d'orientations à l'intention des pays sur la manière d'accéder aux ressources nécessaires pour répondre aux exigences relatives à la détermination de l'équivalence; la nécessité de fournir des orientations sans créer de nouvelles obligations; la responsabilité première de la FAO, de l'OMS et de l'OMC en matière d'assistance technique; et les dispositions spécifiques concernant l'apport d'une assistance technique en vue de l'appréciation de l'équivalence de l'article 4 de l'Accord SPS.

94. Le Comité a déclaré clos le débat sur ce point de l'ordre du jour et est convenu que le Groupe de travail physique chargé de l'élaboration d'une Annexe unique aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence (voir par. 16) devrait se fonder sur le document de travail, les observations présentées et le débat susmentionné pour déterminer s'il convient d'inclure les questions relatives à l'assistance technique dans l'Annexe unique ou au contraire d'élaborer une annexe distincte sur l'assistance technique.

¹⁵ CX/FICS 05/14/8; CRD 2 (Observations présentées par la Colombie, la Communauté européenne et l'Inde).

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 6 de l'ordre du jour)***Activités de l'ISO intéressant le CCFICS***¹⁶

95. L'observateur de l'ISO a présenté son organisation, ses activités de normalisation dans le domaine alimentaire et ses travaux connexes en matière d'évaluation de la conformité. Il a décrit l'objet de la nouvelle série ISO 22000, concernant notamment les exigences en matière de systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments (ISO 22000:2005), la traçabilité (ISO/DIS 22005) et l'audit/la certification des systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments (projet d'ISO/TS 22003). Il a également rendu compte des activités pertinentes du Comité de l'ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO) et a attiré l'attention sur son initiative visant à obtenir l'avis des autorités de réglementation concernant l'utilisation des documents d'évaluation de la conformité par les autorités de réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments. Le Comité a remercié l'observateur de l'ISO de son intéressant exposé.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 7 de l'ordre du jour)

96. Le Comité a pris note que sa quinzième session devrait avoir lieu du 13 au 17 novembre 2006, sous réserve de consultations ultérieures entre le secrétariat du Codex et le secrétariat australien.

¹⁶ CRD 10.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Objet	Étape	Mesures à prendre par:	Document de référence (ALINORM 06/29/30)
Avant-projet de principes et directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur l'analyse des risques (N06-2004)	5/8	Observations 29ème session de la Commission	Par. 48 et Annexe II
Avant-projet de principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits dans le contexte des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires (N04-2005)	5/8	Observations 29ème session de la Commission	Par. 80 et Annexe III
Avant-projet d'annexe aux directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires (N04-2004)	2/3	Groupe de travail physique Observations 15ème session du CCFICS	Par. 15 et 16 et par. 94
Avant-projet de principes et de directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats (N05-2005)	2/3	Groupe de travail physique Observations 15ème session du CCFICS	Par. 86
Document de travail sur la révision des directives pour l'échange d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires importées	interrompu		Par. 91
Document de travail sur l'élaboration d'une annexe sur les « Informations relatives aux besoins d'assistance et de coopération technique entre pays importateurs et exportateurs » aux Directives Codex sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires	interrompu		Par. 94
Document de travail sur la réponse à la question posée par le Comité du Codex sur les principes généraux à sa vingt-deuxième session concernant la révision du <i>Code Codex de déontologie du commerce international des denrées alimentaires</i> (CAC/RCP 20-1979, Rev.1-1985)	-	Groupe de travail électronique 15ème session du CCFICS	Par. 9

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTIPANTES**

CHAIRPERSON

Mr. Gregory Read
Executive Manager
Exports and Corporate Division
Australian Quarantine and Inspection Service
Australian Government Department of Agriculture Fisheries and Forestry
GPO Box 858
CANBERRA ACT 2601
AUSTRALIA
Phone:+61 2 6272 3594
Fax:+61 2 6272 4112
Email: gregory.read@daff.gov.au

ANGOLA

Antonio Jose Sebastiao
Membro do Conseltto de Direccao
Codex Angola
Largo Do Kinaxixi
14 S. Andar
Luanda
ANGOLA
Phone: +244 923 504374
Email: tonimbaxi@yahoo.com.br

***ANTIGUA AND BARBUDA
ANTIGUA-ET-BARBUDA
ANTIGUA Y BARBUDA***

Miss Sharon Martin
Meat and Other Foods Inspector
Central Board of Health
All Saints Road
ST JOHN'S
ANTIGUA & BARBUDA
Phone:+268 462 2936
Fax:+286 460 5992
Email: cbh_chi@yahoo.com

ARGENTINA/ARGENTINE

Ing Gabriela Catalani
Coordinadora Tecnica Pto Focal del Codex Secretaria
de Agricultura, Ganaderia
Pesca y Alimentacion, Paseo Colon 922 of 29
1063 BUENOS AIRES
ARGENTINA
Phone:+ 54 11 4349 2549
Fax:+ 54 11 4349 2549
Email: codex@mecon.gov.ar

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Dr Ann McDonald
General Manager, Market Maintenance
Australian Quarantine and Inspection Service
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
GPO Box 858
CANBERRA ACT 2601
AUSTRALIA
Phone:+61 2 6272 5254
Fax:+61 2 6271 6522
Email: ann.mcdonald@aqis.gov.au

Dr Dennis Bittisnich
Manager, International Food Standards Food and
Agriculture Group
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
GPO Box 858
CANBERRA ACT 2601
AUSTRALIA
Phone:+61 2 6272 3053
Fax:+61 2 6272 4367
Email: dennis.bittisnich@daff.gov.au

Ms Patricia Blenman
Senior Food Scientist
Food Standards Australia New Zealand
55 Blackall Street
BARTON ACT 2600
AUSTRALIA
Phone:+61 02 6271 2626
Fax:+61 02 6271 2278
Email: patricia.blenman@foodstandards.gov.au

Dr Linda Corner
Manager Animal Biosecurity
Biosecurity Australia
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
GPO Box 858
CANBERRA ACT 2601
AUSTRALIA
Phone:+61 2 6272 3787
Fax:+61 2 6272 3399
Email: linda.corner@daff.gov.au

Dr Duncan Craig
Senior Food Microbiologist
Food Standards Australia New Zealand
55 Blackall Street
BARTON ACT 2600
AUSTRALIA
Phone:+61 02 6271 2677
Fax:+61 02 6271 2278
Email: duncan.craig@foodstandards.gov.au

Ms Julie Goodchap
Scientific Adviser, Imported Foods Program
Australian Quarantine and Inspection Service
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
GPO Box 858
CANBERRA ACT 2601
AUSTRALIA
Phone:+61 2 6272 4993
Fax:+61 2 6272 6522
Email: julie.goodchap@aqis.gov.au

Ms Nancy Gordon
Executive Officer
Department of Foreign Affairs and Trade
RG Casey Building
BARTON ACT 0221
AUSTRALIA
Phone:+61 6261 3845
Fax:+61 6112 3845
Email: nancy.gordon@dfat.gov.au

Dr Janet Gorst
Policy Officer, Food and Agriculture Group
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
PO Box 858
CANBERRA ACT 2601
AUSTRALIA
Phone:+61 2 6272 4085
Fax:+61 2 6272 4367
Email: janet.gorst@daff.gov.au

Mr Bill Matthews
Principal Veterinary Officer
International Division
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
GPO Box 858
CANBERRA ACT 2601
AUSTRALIA
Phone:+61 02 6272 5042
Fax:+61 02 6272 4118
Email: bill.matthews@daff.gov.au

Mr Dean McCullum
Senior Food Scientist
Food Standards Australia New Zealand
55 Blackall Street
BARTON ACT 2600
AUSTRALIA
Phone:+61 02 6271 2661
Fax:+61 02 6271 2278
Email: dean.mccullum@foodstandards.gov.au

Ms Faye McLarty
Dairy Export Program Manager
Australian Quarantine and Inspection Service
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
PO Box 1006
Tullamarine 3043
MELBOURNE
AUSTRALIA
Phone:+61 3 8318 6762
Fax:+61 3 8318 6761
Email: faye.mclarty@aqis.gov.au

Ms Claire Pontin
General Manager, Food Safety & Services Food
Standards Australia New Zealand
PO Box 7186
CANBERRA BC ACT 2610
AUSTRALIA
Phone:+61 2 6271 2202
Fax:+61 2 6271 2261
Email: claire.pontin@foodstandards.gov.au

Dr Robert Solomon
Senior Food Scientist
Food Standards Australia New Zealand
PO Box 7186
55 Blackall Street
CANBERRA BC ACT 2610
AUSTRALIA
Phone:+61 2 6271 2611
Fax:+61 2 6271 2278
Email: rob.solomon@foodstandards.gov.au

Mr Nektarios Tsirbas
Manager, Trading Environment and Programs,
Market Access and Biosecurity
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
GPO Box 858
BARTON ACT 2600
AUSTRALIA
Phone:+61 2 6272 4811
Fax:+61 2 6272 4600
Email: nektarios.tsirbas@affa.gov.au

Mr Tony Beaver
Director
Food and Beverage Importers Association
181 Drummond Street
CARLTON VIC 3053
AUSTRALIA
Phone:+61 3 9639 3644
Fax:+61 3 9639 0638,
Email: tony.beaver@fbia.org.au

Mr Phillip Davidge
Secretary, Food Inspection Section,
Commonwealth Public Sector Union
P.O. Box 2149, Rosebud Plaza
ROSEBUD VIC 3939
AUSTRALIA
Phone:+61 418 372 697
Email: phildavo@nex.com.au

Mr Kim Leighton
Assistant Director, Science & Technology
Australian Food and Grocery Council
Locked Bag 1
KINGSTON ACT 2604
AUSTRALIA
Phone:+61 2 6273 1466
Fax:+61 2 6273 1477
Email: kim.leighton@afgc.org.au

AUSTRIA-AUTRICHE

Mr Dieter Jenewein
Austrian Agency for Health and Food Safety
Spargelfeldstrasse 191, A-1226
VIENNA
AUSTRIA
Phone:+43 1 73216/35000
Fax:+43 1 73216/25802
Email: dieter.jenewein@ages.at

BARBADOS-BARBADE

Dr Mark Trotman
Senior Veterinary Officer
Veterinary Services
Ministry of Agriculture and Rural Development PO
Box 505 Graeme Hall
Christ Church
BARBADOS, WEST INDIES
Phone:+246 427 5492
Fax:+246 429 2143
Email: svo@caribsurf.com

BELGIUM-BÉLGICA-BELGIQUE

Dr Sofie Huyberechts
Veterinary Officer
Federal Agency for the Safety of the Food Chain DG
Control Policy, International Affairs
WTC III, Boulevard Simon Bolivar 30
BRUSSELS 1000
BELGIUM
Phone:+32 2 208 3868
Fax:+32 2 208 3823,
Email: sofie.huyberechts@favv.be

BHUTAN-BHOUTAN-BHUTÁN

Mr Thuji Tshering
Chief Regulatory and Quarantine Officer
Bhutan Agriculture and Food Regulatory Authority
Ministry of Agriculture
PO Box 1071
THIMPHU
BHUTAN
Phone: +975 2 327031
Fax: +975 2 327 032
Email: t_tshering@moa.gov.bt

BOLIVIA-BOLIVIE

Mr Jose Endara Mollinedo
Jefe Departamento de Comercio Exterior Camara
Nacional de Comercio
Avenue Mcal.Santa Cruz No.1392 Edif. Camara
Nacional de Comercio Piso 1
LA PAZ
BOLIVIA
Phone:+591 2 237 8606
Fax:+591 2 239 1004
Email: j.endara@boliviacomercio.org.bo

BRAZIL-BRÉSIL-BRASIL

Mr Sergio Carvalho
Secretary
Ministry of External Relations
Esplanada dos Ministerios
B1 H Anexo I Sala 531
BRASILIA- DF
BRAZIL
Phone:+55 61 3411 6369/ 6373
Fax:+55 61 3226 3255
Email: sviana@mre.gov.br

Dr Marcelo Bonnet
Director, Plant Products Inspection Department
Ministry of Agriculture, Animal Production and Food
Supply
Esplanada dos Ministerios
BL D Ala B sala 337
BRASILIA
BRAZIL
Phne:+55 61 3218 2323
Fax:+55 61 3226 9842
Email : mbonnet@agricultura.gov.br

Mrs Laura Misk de Faria Brant
Technical Assistant
National Health Surveillance Agency
SEPN 511 Bloco A
ED Bittar II
BRASILIA
BRAZIL
Phone:+55 61 3448 6277
Fax:+55 61 3448 6274
Email: gicra@anvisa.gov.br

Mr Luiz Fernando Juchem Cunha
Service Chief, Traceability, System Coordination
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
Esplanada dos Ministerios
Sala 144 - B anexo
BRASILIA
BRAZIL
Phone:+55 61 3218 2677
Email: juchem@agricultura.gov.br

Mrs Ana Virginia de Almeida Figueiredo Manager of
Food Inspection
Brazilian National Health Surveillance Agency
Ministry of Health
Sepn 511 Bloco A
EDIFICIO Bittar II 2° ANDAR
BRASILIA- DF
BRAZIL
Phone:+55 61 3448 6277
Fax:+55 61 3448 6274
Email: ana.virginia@anvisa.gov.br

Mr Lucio Akio Kikuchi
Chief of Fish and Fishery Inspection Division Ministry
of Agriculture
Esplanada dos Ministerios
Sala 446 - A anexo
BRASILIA
BRAZIL
Phone:+55 61 3218 2775
Fax:+55 61 3218 2672
Email: lucioakio@agricultura.gov.br

Mr Alexandre Pontes
Codex Manager- MAPA
Ministry of Agriculture
Livestock and Food Supply
Esplanada dos Ministerios
Bloco D sala 347
BRASILIA 70043-900
BRAZIL
Phone:+55 61 3218 2308
Fax:+55 61 3225 4738
Email: apontes@agricultura.gov.br

Ms Luciana Melo
Technical Director, Veterinarian
Microbolicos Analises Laboratoriais S/S
LTDA Qualidade Brasil
Av. Brigadeiro Luis Antonio
2344 SL Jardim Paulistano
SAO PAULO 01402-900
BRAZIL
Phone:+55 11 3253 3301
Fax:+55 11 3283 3583
Email: luciana@qualidadebrasil.com

BRUNEI DARUSSALAM

Dr Ramlah Mohd Jais
Veterinary Officer
Department of Agriculture, Ministry of Industry and
Primary Resources
BB 3510
BRUNEI DARUSSALAM
Phone:+673 238 0144 Ext.310/ +673 238 2559
Fax:+673 238 2226
Email: mdputri@hotmail.com.bn

BURUNDI

Mr Zacharie Mivuba
Chef De Division Certification, Accreditation
et Surveillance des Laboratotrie et Organisms
D'Inspection Technique
Bureau Burundais de Normalisation et Controle De La
Qualite
BP 3535 BUJUMBURA
BURUNDI
Phone:+257 8552 70 or +257 2215 77
Email: mivubazacharie2000@yahoo.fr

CAMBODIA-CAMBODGE-CAMBOYA

Mr Theng Dim
 Secretariat, Cambodia National Codex Committee
 Ministry of Commerce
 50 Str.Hassakan (144)
 PHSAR KANDAL I KHAN
 DAUN-PENH PHNOM PENH
 CAMBODIA
 Phone:+855 12 526 660
 Fax:+855 23 426 166
 Email: camcontrol@camnet.com.kh

CANADA-CANADÁ

Ms Mary Ann Green
 Director, Fish Seafood and Production Division
 Canadian Food Inspection Agency
 159 Cleopatra Drive
 OTTAWA ONTARIO K1A 0Y9
 CANADA
 Phone:+1 613 221 7028
 Fax:+1 613 228 6648
 Email: greenma@inspection.gc.ca

Dr Thomas Feltmate
 Manager, Food Safety Risk Analysis, Canadian Food
 Inspection Agency
 ADRI-CPQP Floor 3, Room C311
 3851 Fallowfield Road
 Po Box 11300
 OTTAWA ONTARIO K2H 8P9
 CANADA
 Phone:+1 613 228 6698 ext. 5982
 Fax:+1 613 228 6675
 Email: tfeltmate@inspection.gc.ca

Mr Chris Palmer
 Associate Director, International Program
 Food Directorate
 Health Canada
 2nd Floor Building 7 (0702C1)

Tunney's Pasture
 OTTAWA ONTARIO K1A 0L2
 CANADA
 Phone:+1 613 941 4616
 Fax:+1 613 941 3537
 Email: chris_palmer@hc-sc.gc.ca

CHILE-CHILI

Mrs Grisel Monje
 Ing Agronomo
 Proteccion Agricola Servicio Agricola y Ganadera
 AV Bulnes 140
 SANTIAGO
 CHILE
 Phone:+56 2 3451 204
 Fax:+56 2 345 1203
 Email: grisel.monje@sag.gob.cl

Mrs Antonieta Urrutia
 Ing Agronomo
 Asuntos Internacionales
 Servicio Agricola y Ganadera
 Av. Bulnes No 140
 SANTIAGO
 CHILE
 Phone:+56 2 3451 585
 Fax:+56 2 345 1578
 Email: antonieta.urrutia@sag.gob.cl

CHINA-CHINE

Ms Bin Cai
 Senior Engineer
 Standardization Administration of the People's
 Republic of China
 9 Madian East Road
 Haidian District 100088
 BEIJING
 CHINA
 Phone:+86 10 8226 2656
 Fax:+86 10 8226 0674
 Email: caibin@sac.gov.cn

Dr Thomas Chung
 Assistant Director
 Food Surveillance and Control
 Food and Environmental Hygiene Department
 43/F Queensway Government Offices
 66 Queensway
 HONG KONG
 Phone:+852 2867 5511
 Fax:+852 2521 9527
 Email: twhchung@fehd.gov.hk

Dr Scott Crerar
 Food Safety Officer
 Food and Environmental Hygiene Department 43/F
 Queensway Government Offices
 66 Queensway
 HONG KONG
 Phone: +852 2867 5410
 Fax: +852 2893 3547
 Email: screrar@fehd.gov.hk

Mr Bin Huang
 Official
 Certification and Accreditation Administration of the
 People's Republic of China
 9 Madian Donglu
 Haidian District
 BEIJING 100088
 CHINA
 Phone:+86 10 8226 2764
 Fax:+86 10 8226 0755
 Email: huangb@cnca.gov.cn

Mr Yong Liu
Engineer Chief
Shandong Entry-Exit Inspection and Quarantine
Bureau of the People's Republic of China
No. 70 Qutang xia Road
Qingdao 266002
CHINA
Phone:+865 32 8268 9893
Fax:+865 32 8265 0719
Email: liuyong65@yahoo.com

Ms Yi Luo
Engineer
Chinese Academy of Inspection and Quarantine
No.3 North Road
Gaobeidian Chaoyang District
100025 BEIJING
CHINA
Phone:+86 10 8574 7796
Fax:+86 10 8575 2995
Email: luoyibj@126.com

Mr Guangjiang Tang
Director
Bureau of Import and Export Food Safety
AQSIQ
9 Madian Donglu, Haidian District 100088
BEIJING
CHINA
Phone:+86 10 8226 2016
Fax:+86 10 8226 0175
Email: tanggj@aqsiq.gov.cn

Ms Wen Hui Wang
Official
Heilongjiang Entry-Exit Inspection and Quarantine
Bureau of the People's Republic of China
9 Ganshui Road
Development District Harbin
150001 HARBIN
CHINA
Phone:+86 451 8233 7591
Fax:+86 451 8233 7591
Email: bxsilence@163.com

COOK ISLANDS-ÎLES COOK
ISLAS COOK

Mr Ngatoko Ngatoko
National Codex Contact Point for Cook Islands
Ministry of Agriculture
P.O. Box 96
RAROTONGA 682
COOK ISLANDS
Phone:+682 28 711
Fax:+682 21 881
Email: cimoa@oyster.net.ck ,
nngatok@agriculture.gov.ck

COSTA RICA

Ms Leda Madrigal
Gerente de Cuarentena Vegetal
Ministerio de Agricultura y Ganaderia
Lagunilla Barrial de Heredia
Escuela de Ciencias del Deporte de la UNA
Apdo Postal 703006-3005 Barrewl Heredia
COSTA RICA
Phone:+506 260 8501/ 260 6190
Fax:+506 260 8296
Email: lmadrigal@protecnet.go.cr

CUBA

Mr Gabriel Lahens Espinosa
Director, Department Technical Regulations and
Quality
Ministry of Foreign Trade
Infanta Street No. 16 Esquina 23
Vedado CIUDAD HABANA
CUBA
Phone:+53 7 550 454
Fax:+53 7 550 461
Email: gabriel.lahens@mincex.cu

DENMARK-DANEMARK-DINAMARCA

Mr Erik Engelst Petersen
Veterinary Officer
Danish Veterinary and Food Administration Morkhoj
Bygade 19
DK 2860, SOBORG
DENMARK
Phone:+45 3 395 6000
Fax:+45 3 396 6001
Email: eep@fvst.dk

DOMINICA-DOMINIQUE

Miss Natasha Jones
Agricultural Officer, Division of Agriculture
Botanical Gardens
ROSEAU
DOMINICA
Phone:+1 767 448 1685
Fax:+1 767 449 9217
Email: info@dominicastandards.org

ECUADOR-ÉQUATEUR

Dr Margoth Hipatia Nogales Paredes
Servicio Ecuatoriano de
Sanidad Agropecuaria - SESA, Edf. Mag
Piso #9 Av. Eloy Alfaro, Y AV Amazona
QUITO
ECUADOR
Phone:+593 2 2548 823 (x137)
Fax:+593 2 2548 823 (x136)
Email: codex@mag.gov.ec ,
hipatianogales@yahoo.com

EGYPT-ÉGYPTE-EGIPTO

Mr Hosny Fergany
 Plant Quarantine Inspector Ministry of Agriculture
 138 Gliguish Road – Sporting
 5th Floor Flat 504
 ALEXANDRIA
 EGYPT
 Phone:+203 522 5206/ +2010 149 4569
 Email: fergany267@hotmail.com

ERITREA-ÉRYTHRÉE

Mr Beyene Mesghenna
 General Manager, Eritrean Standards Institution
 P.O. Box 245
 ASMARA
 ERITREA
 Phone:+291 1 122005
 Fax:+291 1 120245
 Email: eristand@tse.com.er ,
msgbeyene@yahoo.com

ETHIOPIA-ÉTHIOPIE-ETIOPÍA

Mr Deressa Fuffa
 Director, Quality Certification, Quality and Standards
 Authority of Ethiopia
 PO Box 2310
 ADDIS ABABA
 ETHIOPIA
 Phone:+251 911 228 096
 Fax:+251 114 400 627
 Email: qsae@ethionet.et

**EUROPEAN COMMUNITY
COMUNIDAD EUROPEA**

Dr Jerome Lepeintre
 Administrator, European Commission
 F101 02/62
 BRUSSELS B-1049
 BELGIUM
 Phone:+32 2 2993701
 Fax:+32 2 2998566
 Email: jerome.lepeintre@cec.eu.int

FIJI-FIDJI

Mrs Maria Sailo
 Quarantine Officer
 Ministry of Agriculture
 Box 18360
 SUVA 679
 FIJI
 Phone:+679 3312 512
 Fax:+679 330 1657
 Email: maria.sailo@govnet.gov.fj

FINLAND-FINLANDE-FINLANDIA

Mrs Hentriikka Kontio
 Veterinary Counsellor Ministry of Agriculture and
 Forestry
 Department of Food and Health
 PO Box 30
 HELSINKI FI-00023
 FINLAND
 Phone:+358 9 160 52432
 Fax:+358 9 160 52779
 Email: Hentriikka.Kontio@mmm.fi

Ms Leena Eerola
 Veterinary Officer, Ministry of Agriculture and
 Forestry
 Department of Food and Health
 PO Box 30
 HELSINKI F1-00023
 FINLAND
 Phone:+358 9 1605 2943
 Fax:+358 9 1605 2779
 Email: Leena.Eerola@mmm.fi

FRANCE-FRANCIA

Mrs Roseline Lecourt
 Chargée de Mission
 Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie
 DGCCRF
 59 Boulevard Vincent Auriol
 75703 PARIS CEDEX 13
 FRANCE
 Phone:+33 01 4497 34 70
 Fax:+33 01 44 97 30 37
 Email: roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr

Miss Catherine Chapoux
 Chargée d'Etudes
 Ministère de L'Agriculture de L'Alimentation
 de la Pêche et des Affaires Rurales
 DGAL 251 rue de Vaugirard
 75732 PARIS CEDEX 15
 FRANCE
 Phone:+33 01 49 55 8486
 Fax:+33 01 49 55 44 62
 Email: catherine.chapoux@agriculture.gouv.fr

GERMANY-ALLEMAGNE-ALEMANIA

Ms Marie-Luise Trebes
 Federal Ministry of Consumer Protection, Nutrition &
 Agriculture
 Rochusstrasse 1
 53123 BONN
 GERMANY
 Phone:+49 (0) 228 529 3394
 Fax:+49 (0) 228 529 4943
 Email: marie-luise.trebes@bmvel.bund.de

Dr Hartmut Waldner
Scientific Officer
Federal Office of Consumer Protection and Food
Safety
POB 140162
Rochusstrasse 65
D-53123 BONN
GERMANY
Phone:+49 228 6198 261
Fax:+49 228 6198 120
Email: hartmut.waldner@bvl.bund.de

GHANA

Mr Roderick Daddey-Adjei
Senior Regulatory Officer
Food and Drugs Board
PO Box CT 2783 Cantonments
ACCRA
GHANA
Phone:+233 021 661 248/ 021 673 090
Fax:+233 021 673 090
Email: gsbnep@ghanastandards.org ,
fdb@ghana.com

Mrs Angela Owusu
Principal Collector
Customs Excise and Preventive
GHANA
Phone:+233 021 773 354
Fax:+233 021 773 354
Email: gsbnep@ghanastandards.org ,
fdb@ghana.com

GREECE-GRÈCE-GRECIA

Mr Kontolaimos Vasileios
Legal Advisor
Greek Ministry of Rural Development and Food
29 Acharnon Street 10439
ATHENS
GREECE
Phone:+302 1082 50307
Fax:+302 1082 54621
Email: cohalka@otenet.gr

GUATEMALA

Ms Jessica Mar'ía Cáceres de Estrada
3a calle final 2-10 zona 15
Valles de Vista Hermosa
GUATEMALA
Phone: +502 2369 8784
Fax : +502 2369 3320
Email : jecadest1@yahoo.com

GUYANA

Ms Marilyn Collins
Director, Government Analyst
Food and Drug Department
Mudlot Kingston
GEORGETOWN
GUYANA
Phone:+592 225 6482
Email: codexguyana@yahoo.com ,
fooddrug@networksgy.com

HAITI-HAÏTI

Mr Francel Saint-Hillien
Director General Adjoint
Administration Générale des Douanes
Route de Delmas
PORT AU PRINCE
HAITI
Phone:+509 299 176
Fax:+509 299 1762
Email: sfrancel@hotmail.com

HUNGARY-HONGRIE-HUNGRIA

Dr Maria Szeitzne Szabo
General Director
Hungarian Food Safety Office
Miklos ter 1
BUDAPEST H-1035
HUNGARY
Phone:+36 1 368 88 15
Fax:+36 1 38794 00
Email: maria.szabo@mebih.gov.hu

Dr Agnes Kerti
Chief Counsellor
Ministry of Agriculture and Rural Development PO
Box 1, H-1860
BUDAPEST 55
HUNGARY
Phone:+36 1 301 4132
Fax:+36 1 301 4637
Email: kertia@oai.hu

INDIA-INDE

Mr Rahul Khullar
Joint Secretary
Ministry of Commerce & Industry
Udyog Bhavan
NEW DELHI 110001
INDIA
Phone:+91 11 2306 3315
Fax:+91 11 2306 3418
Email: rkhullar@nic.in

Ms Shashi Sareen
 Director
 Export Inspection Council of India
 Ministry of Commerce and Industry
 Government of India, 3rd Floor, NDYMCA
 Cultural Centre Building, 1 Jai Singh Road
 NEW DELHI 110001
 INDIA
 Phone:+91 11 2374 8025
 Fax:+91 11 2374 8186
 Email: director@eicindia.org

INDONESIA-INDONÉSIE

Dr Mohammad Dani
 Director of Quality and Standardisation
 Directorate General of Processing and Marketing of
 Agricultural Products
 Ministry of Agriculture
 D Building 3rd Room
 3 Harsono RM Ragunan
 Ps. Minggu
 JAKARTA SELATAN 12550
 INDONESIA
 Phone:+62 21 781 5881
 Fax:+62 21 781 5881
 Email: mdani@cbn.net.id

Mr Andreas Anugerah
 Director
 Directorate for Inspection and Quality Control of
 Goods, Directorate General of Foreign Trade
 Ministry of Trade
 Jalan Raya BOGOR KM 26
 JAKARTA 13740
 INDONESIA
 Phone:+62 21 8710 323
 Fax:+62 21 8710 478
 Email: yatty@indosat.net.id

Mrs Yelita Basri
 Director of Food Industry
 Directorate General for Agro and Chemistry
 Department of Industry
 JL Gatot Subroto KAV 52-53
 JAKARTA
 INDONESIA
 Phone:+62 21 525 2709

Mr Harsono
 Head of Sub-Division, Standards Formulation
 Centre for Industrial Standardization
 Ministry of Industry
 JL Gatot Subroto
 KAV 52-53 FL 20
 JAKARTA
 INDONESIA
 Phone:+62 21 525 2690
 Fax:+62 21 525 2690

Ms Husniaty
 Deputy Director
 Directorate for Inspection and Quality Control
 Ministry of Trade
 Jin. Raya Bogor Km. 26
 JAKARTA 13740
 INDONESIA
 Phone:+62 21 871 0323
 Fax:+62 21 871 0478
 Email: yatty@indosat.net.id

Ms Sulle Kadang
 Deputy Director
 Directorate for Standardisation and Accreditation
 Ministry of Marine and Fisheries
 JIN Merdeka Timur 16
 JAKARTA 10110
 INDONESIA
 Phone:+62 21 351 9070
 Fax:+62 21 350 0149
 Email: sullekadang@yahoo.com

Mr Setia Mangunsong
 Director, Standardization and Accreditation
 Directorate General of Fishery Product Processing and
 Marketing
 Ministry of Marine Affairs and Fisheries
 JIN Merdeka Timur 16
 JAKARTA 10110
 INDONESIA
 Phone:+62 21 351 9070
 Fax:+62 21 350 0149
 Email: setiamm@yahoo.com

Mrs Murwani Suhardiman
 Head of Standardization Cooperation Division
 Centre for Industrial Standardization
 Ministry of Industry
 JL Gatot Subroto
 KAV 52-53, FL 20th
 JAKARTA
 INDONESIA
 Phone:+62 21 525 2690
 Fax:+62 21 525 2690
 Email: kerjasama_pustan@yahoo.com

Mr Akhmad Suhardiyanto
 Deputy Director
 Directorate for Quality and Standardization
 Directorate General of Processing and Marketing of
 Agricultural Products
 Ministry of Agriculture
 Gedung D Lt. 2R. 233
 Jl. Harsono RM 3 Ragunan
 Pasar Minggu
 JAKARTA 12550
 INDONESIA
 Phone:+62 21 781 5881
 Fax:+62 21 781 5881
 Email: suhardiyanto@deptan.go.id

Mr Suradi
Head of Sub-Division of Standardization and
Technology
Directorate General for Agro and Chemistry
Department of Industry
JL Gatot Subroto KAV 52-53
JAKARTA
INDONESIA
Phone:+62 21 525 2236
Fax:+62 21 525 2236
Email: irsuraki@yahoo.co.id

Ms Budi Susilowati
Deputy Director, Directorate for Standardization and
Accreditation
Ministry of Marine and Fisheries
J/N Merdeka Tinur 16
JAKARTA 10110
INDONESIA
Phone:+62 21 7351 9070
Fax:+62 21 3500 149
Email: budisusilowati05@yahoo.co.id

Mr Octovianus Geuther
Senior Manager
Industry Policy Compliance
PT ISM Bogasari Flour Mills
Kunci Biru Building
Jalan Raya Cilincing No 1
Tanjung Priok
INDONESIA
Phone:+62 21 43920119
Fax:+62 21 4392 0214
Email: octovianus.geuther@bogasariflour.com

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')
IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)

Mr Mohammad Hosein Kalantar Motamedi
Isiri President Adviser
Institute of Standards & Industrial Research of Iran
PO Box 14155-6139
TEHRAN
IRAN
Phone:+98 21 8888 9664
Fax:+98 21 8887 9475
Email: motamedi@isiri.org.ir

IRELAND-IRLANDE-IRLANDA

Ms Paula Barry Walsh
Senior Superintending Veterinary Inspector
Department of Agriculture and Food
Agriculture House Kildare Street
DUBLIN 2
IRELAND
Phone:+353 1 607 2648
Fax:+353 1 678 9733
Email: paula.barrywalsh@agriculture.gov.ie

ITALY-ITALIE-ITALIA

Mr Ciro Impagnatiello
Ministero delle politiche agricole e forestali
Via XX Settembre 20
ROME 00187
ITALY
Phone:+39 06 46656511
Fax:+39 06 4880 273
Email: c.impagnatiello@politicheagricole.it

JAPAN-JAPON-JAPÓN

Dr Tamami Umeda
Director, International Food Safety Planning
Department of Food Safety
Pharmaceutical and Food Safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1- 2-2 Kasumigaseki
Chiyoda-ku
TOKYO 100-8916
JAPAN
Phone:+81 3 3595 2326
Fax:+81 3 3503 7965
Email: umeda-tamami@mhlw.go.jp

Dr Hiroshi Yoshikura
Adviser, Department of Food Safety
Pharmaceutical and Food Safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1- 2-2 Kasumigaseki
Chiyoda-ku
TOKYO 100-8916
JAPAN
Phone:+81 3 3595 2326
Fax:+81 3 3503 7965
Email: codexj@mhlw.go.jp

Mr Makoto Tanaka
Deputy Director, Inspection and Safety Division
Department of Food Safety
Pharmaceutical and Food Safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1- 2-2 Kasumigaseki
Chiyoda-Ku
TOKYO 100-8916
JAPAN
Phone:+81 3 3595 2337
Fax:+81 3 3503 7964
Email: tanaka-makototm@mhlw.go.jp

Mr Yasuki Matsui
Chief
Office of Quarantine Stations Administration,
Policy Planning and Communication Division
Ministry of Health Labour and Welfare
1-2-2 Kasumigaseki
Chiyoda-ku
TOKYO 100-8916
JAPAN
Phone:+81 3 3595 2333
Fax:+81 3 3591 8029
Email: matsui_yasuki@mhlw.go.jp

Mr Ryosuke Ogawa
 Director, International Affairs Office
 Food Safety and Consumer Policy Division
 Food Safety and Consumer Affairs Bureau
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki
 Chiyoda-ku
 TOKYO 100-8950
 JAPAN
 Phone:+81 3 5512 2291
 Fax:+81 3 3597 0329
 Email: ryosuke_ogawa@nm.maff.go.jp

Mr Hideya Yamada
 Deputy Director, Food Safety and Consumer Policy
 Division
 Food Safety and Consumer Affairs Bureau
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 1-2-1Kasumigaseki
 Chiyoda-ku
 TOKYO 100-8950
 JAPAN
 Phone:+81 3 5512 2291
 Fax:+81 3 3597 0329
 Email: hideya_yamada@nm.maff.go.jp

Ms Maki Ohira
 Deputy Director
 Food Safety and Consumer Policy Division Ministry of
 Agriculture, Forestry and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki
 Chiyoda-ku 100-8950
 TOKYO
 JAPAN
 Phone:+81 3 5512 2291
 Fax:+81 3 3597 0329
 Email: maki_oohira@nm.maff.go.jp

JORDAN-JORDANIE-JORDANIA

Dr Ghazi Klaibi
 Head of Imported Food Division
 Jordan Food & Drug Administration
 PO Box 811951, PC 11181
 AMMAN
 JORDAN
 Phone:+962 6 460 2022
 Fax:+962 6 562 6325
 Email: ghazi.klaibi@jfd.a.jo

KAZAKHSTAN-KAZAJSTÁN

Dr Bakytgul Tleubekova
 Head of the Sanitary-hygiene Control and Sanitary-
 epidemiological Regulation Department
 Ministry of Public Health
 Moscovskaya Street 66, 473000
 ASTANA
 KAZAKHSTAN
 Phone:+8 317 2 317 477
 Fax:+8 317 2 317 807
 Email: b.tleubekova@minzdrav-rk.kz

KENYA

Dr James Karitu
 Assistant Director of Veterinary Services
 Department of Veterinary Services
 Ministry of Livestock and Fisheries Development PO
 Box 00625, Kangemi
 NAIROBI
 KENYA
 Phone:+254 020 631 390 / 631 289
 Fax:+254 020 631 273
 Email: ngandukaritu@yahoo.com

Mrs Beatrice Opiyo
 Head of Training and Advisory Services
 Certification Department
 Kenya Bureau of Standards
 Box 54974
 NAIROBI 00200
 KENYA
 Phone:+254 20 690 28000
 Fax:+254 20 604031
 Email: atienobm@kebs.org

KIRIBATI

Mr Ata Binoka
 Plant Protection Officer, Agriculture Division
 Ministry of Environment, Lands & Agriculture
 Development
 PO Box 267
 Bikenibeu, Tarawa
 KIRIBATI
 Phone:+686 28108
 Fax:+686 28121
 Email: agriculture@tskl.net.ki

KOREA, REPUBLIC OF CORÉE, RÉPUBLIQUE DE COREA, REPÚBLICA DE

Dr Kwang Ho Lee
 Team Leader, Food Standards
 Korean Food and Drug Administration
 5 Nokbun dong Eunpyung-gu
 SEOUL
 KOREA
 Phone:+82 2 380 1664
 Fax:+82 2 382 4892
 Email: khlee@kfda.go.kr

Mr Hee Dong Woo
 Researcher
 Korea Health Industry Development Institute
 57-1 Noryangjin Dong Dongjak-GU
 156-800 SEOUL
 KOREA
 Phone:+82 2 2194 7332
 Fax:+82 2 824 1763
 Email: whd23@khidi.or.kr

Miss Jeong Mi Hong
Scientific Office
Korean Food and Drug Administration
5 Nokbun dong Eunpyung-gu
SEOUL
KOREA
Phone:+82 2 380 1366
Fax:+82 2 385 3761
Email: hjm0514@kfd.go.kr

LEBANON-LIBAN-LIBANO

Mrs Lena Dargham
Agricultural Engineer
Lebanese Standards Institution
Sin el Fil Gedco Center Bloc B
9th Floor
BEIRUT
LEBANON
Phone:+961 1 485 927
Fax:+961 1 485 929
Email: ldargham@libnor.org

MADAGASCAR

Mrs Jeannine Rajaonarivony
Membre du Comite National du Codex
Ministerie de L'Industrialisation, du Commerce et du
Developpement du Secteur Privé
ANTANANARIVO
MADAGASCAR
Phone:+261 20 20 238 60
Email: dnq.sml@wanadoo.mg ,
rajaojeannine@yahoo.fr

MALAYSIA-MALAISIE-MALASIA

Dr Hj Abd Rahim bin Mohamad
Director, Food Safety and Quality Division Ministry of
Health Malaysia
Federal Government Administration Centre
Parcel E, Block E7 Level 3
2590 PUTRAJAYA
MALAYSIA
Phone:+603 888 33502
Fax:+603 8889 3815
Email: abd_rahim@moh.gov.my

Mr Raj R. D'Nathan
Deputy Undersecretary (Livestock)
Crops, Livestock and Fisheries Industry Division
Ministry of Agriculture and Agro-Based Industry
Level 11 Wisma Tani
Tower Block 4G1
Federal Government Administrative Centre
Precinct 4, 62624
PUTRAJAYA
MALAYSIA
Phone:+60 3 8870 1409
Fax:+ 603 8888 6902
Email: raj@agri.moa.my

Dr Azriman Rosman
Principal Assistant Director
Food Safety and Quality Division
Ministry of Public Health
Level 3, Block E7, Parcel E, Federal
Government Administrative Centre
62590 PUTRAJAYA
MALAYSIA
Phone:+603 8883 3512
Fax:+603 8889 3815
Email: azrros@yahoo.com

Dr Moktir Singh s/o Gardir Singh
Senior Veterinary Officer
Department of Veterinary Services Malaysia
Ministry of Agriculture and Agro-Based Industry
Wisma Tani, Podium Block 1A
Lot 4G1, Precinct 4
Federal Government Administrative Centre
62630 PUTRAJAYA
MALAYSIA
Phone:+603 8870 2123
Fax:+603 8888 5755
Email: moktir@jph.gov.my

Ms Rozita Baharuddin
Head of Quality Control Unit
Malaysian Palm Oil Board
Lot 6, SS 6, Jalan
Perbandaran, 47301 Kelana Jaya
SELANGOR
MALAYSIA
Phone:+603 7800 2956
Fax:+603 7806 1485
Email: rozita@mpob.gov.my

MEXICO-MEXIQUE-MÉXICO

Mr Guillermo Arroyo
Gerente de Seguimiento de Programas Comision
Federal para la Proteccion
Contra Riesgos Sanitarios
Monterrey 333er piso
Col Roma 06700
MEXICO
Phone:+52 55 5080 5262
Fax:+52 55 5514 14 07
Email: garroyo@salud.gob.mx

Miss Maribel Bernal Saldivar
Directora Ejecutiva de Autorizaciones de Comercio
Internacional y Publicidad
Comision Federal para la Proteccion contra Riesgos
Sanitarios Secretaria de Salud
Monterrey
#33, Piso 6 COLONIA ROMA
Distrito Federal 06700
MEXICO
Phone:+52 55 5080 5200 Ext.1482
Fax:+52 55 5280 2810
Email: mbernal@salud.gob.mx

Dr Marcela Fuentes
 Directora de Inspeccion en Puertos Aeropuertos y
 Fronteras
 Secretaria de Agricultura Ganaderia Desarrollo Rural
 Pesca y Alimentacion Municipio Libre
 377 DISTRITO FEDERAL 03310
 MEXICO
 Phone:+52 55 918 31000 Ext. 34080
 Email: eic.dgif@senasica.sagarpa.gob.mx

MONGOLIA-MONGOLIE

Dr Bolortuya Purevsuren
 Officer, Department of Veterinary Services
 Ministry of Food and Agriculture
 Peace Avenue 16A, Government Building 9
 ULAANBAATAR 210349
 MONGOLIA
 Phone:+976 11263 408
 Fax:+976 11 458 933
 Email: bolor_73@yahoo.com

MOZAMBIQUE

Mrs Sónia Bianca Pereira
 Fish Inspection Technician
 Ministry of Fisheries
 Consiglieri Pedroso, Road 347
 MAPUTO 1723
 MOZAMBIQUE
 Phone:+258 21 309 605
 Fax:+258 21 309 605
 Email: soniabiancamz@yahoo.com.br

Mrs Lúcia Berta Sumbana Santos
 Fish Inspection Technician
 Ministry of Fisheries
 Consiglieri Pedroso, Road 347
 MAPUTO 1723
 MOZAMBIQUE
 Phone:+258 21 309 605
 Fax:+258 21 309 605
 Email: lucysantosz@yahoo.com.br

MYANMAR

Dr Yi Yi Htwe
 Deputy Director
 Food and Drug Administration
 Department of Health
 27 Pyidaungsu Yeiktha Road
 Dagon PO 11191
 YANGON
 MYANMAR
 Phone:+095 1 229 022
 Fax:+095 1 210 652
 Email: ihmoh@mptmail.net.mm

Dr Daw Myint Myint
 Assistant Director
 Food and Drug Administration
 Department of Health
 27 Pyidaungsu Yeiktha Road
 Dagon PO 11191
 YANGON
 MYANMAR
 Phone:+095 1 229 022
 Fax:+095 1 210 652
 Email: ihmoh@mptmail.net.mm

NEPAL-NÉPAL

Mr Uttam Kumar Bhattarai
 Deputy Director General
 Department of Food Technology and Quality Control
 PO Box 21265
 Babarmahal
 KATHMANDU
 NEPAL
 Phone:+977 1 426 2739
 Fax:+977 1 426 2337
 Email: dgdftqc@mail.com.np ,
ukbhattarai21@yahoo.com

NETHERLANDS-PAYS-BAS PAÍSES BAJOS

Dr Hans Jeuring
 Senior Public Health Officer
 Food and Consumer Product Safety Authority
 PO Box 19506
 THE HAGUE 2500 CM
 THE NETHERLANDS
 Phone:+31 70 448 48 08
 Fax:+31 70 448 40 61
 Email: hans.jeuring@vwa.nl

Mrs Celia Steegmann
 Senior Policy Advisor Food Quality
 Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
 PO Box 20401
 THE HAGUE 2500 EK
 THE NETHERLANDS
 Phone:+31 70 378 43 56
 Fax:+31 70 378 63 89
 Email: c.c.steegman@minlnv.nl

Mrs Anneke Van de Kamp
 Head of Department of Food and Nutrition
 Main Board for Arable Products
 PO Box 29739
 THE HAGUE 2502 LS
 THE NETHERLANDS
 Phone:+31 70 370 85 02
 Fax:+31 70 370 84 44
 Email: a.van.de.kamp@hpa.agro.nl

Mr Koos Warmerhoven
Senior Adviser
The Food and Consumer Product Safety Authority
Prinses Beatrixlaan 2
THE HAGUE 2500 CM
THE NETHERLANDS
Phone:+31 70 44 84766
Email: koos.warmerhoven@vwa.nl

**NEW ZEALAND-NOUVELLE-ZÉLANDE
NUEVA ZELANDIA**

Mrs Cherie Flynn
Programme Manager, Policy - Food Act & Animal
Products, Policy Group
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 2835
WELLINGTON
NEW ZEALAND
Phone:+64 4 463 2572
Fax:+64 4 463 2583
Email: cherie.flynn@nzfsa.govt.nz

Ms Antonia Aloe
Programme Manager, Market Access
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 2835
WELLINGTON
NEW ZEALAND
Phone:+64 4 463 2657
Fax:+64 4 463 2675
Email: antonia.aloe@nzfsa.govt.nz

Ms Hilary Eade
Programme Manager
Technical Standards- Imports
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 2835
WELLINGTON
NEW ZEALAND
Phone:+64 4 463 2694
Fax:+64 4 463 2675
Email: hilary.eade@nzfsa.govt.nz

Mr Phillip Fawcett
Senior Programme Manager, International Standards
Export Standards Group
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 2835
WELLINGTON
NEW ZEALAND
Phone:+64 4 463 2656
Fax:+64 4 463 2675
Email: phil.fawcett@nzfsa.govt.nz

Mr John Lee
Senior Programme Manager, Market Access
New Zealand Food Safety Authority
95 McGregor Road, RD 2
PAPAKURA 1703
NEW ZEALAND
Phone:+64 9 292 9131
Fax:+64 9 292 9131
Email: john.lee@nzfsa.govt.nz

Mr Basker Nadarajah
National Co-ordinator Imported Products
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 76 123
MANUKAU CITY
NEW ZEALAND
Phone:+64 9 623 4600
Fax:+64 9 261 1626
Email: baskern@adhb.govt.nz

Ms Clare Stynes
Programme Manager, Import Systems
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 2835
WELLINGTON 2610
NEW ZEALAND
Phone:+64 4 463 2508
Fax:+64 4 463 2675
Email: clare.stynes@nzfsa.govt.nz

NIGERIA-NÍGER

Mr Umar Abdullah Alkaleri
Desk Officer, Codex
Federal Ministry of Agriculture and Rural
Development
PMB 135
Garki- Abuja 234 FCT
NIGERIA
Phone:+234 9 314 2747
Fax:+234 9 314 0347
Email: audukusa@yahoo.com

Dr Nasir Agonoh Akwuh
Director
Federal Ministry of Agriculture and Rural
Development
PMB 135
Garki- Abuja 234 FCT
NIGERIA
Phone:+234 9 314 2747
Fax:+234 9 314 0347

Mr Buba Gamawa Mohamed
Director
Federal Ministry of Agriculture and Rural
Development
PMB 135
Garki- Abuja 234 FCT
NIGERIA
Phone:+234 9 314 2747
Fax:+234 9 314 0347

Mr Gambo D Sanusi
 Assistant Comptroller of Customs
 Nigeria Customs Service
 No. 3, Abidjan Street Zone 3
 WUSE ABUJA
 NIGERIA
 Phone:+234 270 8231-4
 Email: gambosanusi@yahoo.co.uk

NORWAY-NORVÈGE-NORUEGA

Mr Lennart Johanson
 Deputy Director General
 Norwegian Ministry of Fisheries
 PO Box 8118 Dep NO- 0032
 OSLO
 NORWAY
 Phone:+47 2224 2665
 Fax:+47 2224 5678
 Email: Lennart.Johanson@fkd.dep.no

Ms Lena Brungot
 Adviser, Norwegian Food Safety Authority National
 Fish and Seafood Centre
 Rosenkranzgt 3
 5003 BERGEN
 NORWAY
 Phone:+47 5521 5732
 Fax:+47 5521 5707
 Email: lena.brungot@mattilsynet.no

Mrs Tone Elisabeth Matheson
 Senior Adviser, Codex Manager
 Section for International and Legal Coordination
 Department of Operations Policy
 Norwegian Food Safety Authority
 BRUMUNDDAL
 NORWAY
 Phone:+47 2321 6651
 Fax:+41 2321 6801
 Email: tone.elisabeth.matheson@mattilsynet.no

Mrs Vigdis Veum Moellersen
 Adviser, Norwegian Food Safety Authority
 Mattilsynet Head Office
 P.O. Box 383, N-2381
 BRUMUNDDAL
 NORWAY
 Phone:+47 2321 6669
 Fax:+47 2321 6801
 Email: visvm@mattilsynet.no

PAKISTAN-PAKISTÁN

Dr Iqbal Pathan
 Deputy Director
 Department of Plant Quarantine
 Jinnah Avenue
 Malir Halt
 KARACHI 75100
 PAKISTAN
 Phone:+92 21 9248 670
 Fax:+92 21 9248 673
 Email: plant-q@khi.paknet.com.pk

***PAPUA NEW GUINEA
 PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
 PAPUA NUEVA GUINEA***

Mr Nime Kapo
 Veterinary Officer
 NAQIA
 PO Box 2878
 Lae Morobe Province 411
 PAPUA NEW GUINEA
 Phone:+675 479 3775
 Fax:+675 479 3776
 Email: Lae.Vet@global.net.pg

Ms Martina Bubula Ragagalo
 Audit and Certification Officer
 National Fisheries Authority
 PO Box 2016
 National Capital District
 PORT MORESBY
 PAPUA NEW GUINEA
 Phone:+675 309 0479
 Fax:+675 320 2061
 Email: mragagalo@fisheries.gov.pg

PHILIPPINES-FILIPINAS

Mr Gilberto Layese
 Director
 Bureau of Agriculture & Fisheries Product Standards
 BPI Compound Visayas Ave
 Diliman
 Quezon City
 Phone:+632 920 6131/6133
 Fax:+632 920 6134
 Email: bafps@yahoo.com

Mrs Teresa Miranda
 Food and Drug Regulation Officer III
 Bureau of Food and Drugs
 Department of Health
 Filinvest Corporate City
 Alabang Muntlupa City
 PHILIPPINES
 Phone:+632 807 8275
 Fax:+632 807 8275
 Email: theremiranda@yahoo.com

QATAR

Dr Jasim Al-Jedah
Head of Central Laboratory
National Health Authority
P.O. Box 21266
DOHA
QATAR
Phone:+974 432 9718
Fax:+974 435 3769
Email: rcfcm@qatar.net.qa

ROMANIA-ROUMANIE-RUMANIA

Dr Paul Piscoi
Director, National Sanitary
Veterinary and Food Safety Authority
Negustori 1, B Street sect 2
BUCHAREST 023951
ROMANIA
Phone:+40 21 307 8568
Fax:+40 21 312 4967
Email: paul.piscoi@ansv.ro

RWANDA

Mr Philip Nzaire
Director, Quality Assurance, Rwanda Bureau of
Standards
P.O. Box 7099
KIGALI
RWANDA
Phone:+250 0853 2137 /+250 586 103
Fax:+250 583 305
Email: nzbph@yahoo.com

SAMOA

Mr Kirifi Pouono
Assistant Chief Executive Officer, Quarantine
Ministry of Agriculture
PO Box 1874
APIA
SAMOA
Phone:+685 201 03
Email: kpouono@lesamoa.net

SINGAPORE-SINGAPOUR-SINGAPUR

Dr Siang Thai Chew
Director
Food and Veterinary Administration
Agri-Food and Veterinary Authority
5 Maxwell Road, #04-00 Tower Block MND
Complex 069110
SINGAPORE
Phone:+65 6325 7600
Fax:+65 6220 6068
Email: chew_siang_thai@ava.gov.sg

Dr Astrid Yeo
Assistant Director (Import and Export)
Food and Veterinary Administration
Agri-Food and Veterinary Authority of Singapore
5 Maxwell Road #02-00, Tower Block MND Complex
069110
SINGAPORE
Phone:+65 6 325 7686
Fax:+65 6 220 6068
Email: astrid_yeo@ava.gov.sg

***SOLOMON ISLANDS-ÎLES SALOMON
ISLAS SALOMÓN***

Mrs Ethel Lano Mapolu
Principal Health Inspector
Codex Solomon Islands
Ministry of Health and Medical Services
EHD, PO Box 349
HONIARA
SOLOMON ISLANDS
Phone:+677 281 66
Fax:+677 255 13
Email: emapolu@yahoo.com

Ms Josephine Watoto
Nutritionist
Ministry of Health
PO Box 349
HONIARA
SOLOMON ISLANDS
Phone:+677 281 69
Fax:+677 242 60
Email: josywatoto@hotmail.com

***SOUTH AFRICA-AFRIQUE DU SUD
SUDÁFRICA***

Dr Boitshoko Ntshabele
Manager, Meat, Poultry and Dairy Products
Department of Agriculture
Private Bag X250, 0001
PRETORIA
SOUTH AFRICA
Phone:+27 12 319 6754
Fax:+27 12 319 6867
Email: boitshokon@nda.agric.za

Mr Deon Jacobs
Senior Inspector, Food and Associated Industries
Department
Regulatory Affairs and Consumer Protection Division
South African Bureau of Standards
PO Box 615, 7701 Rondebosch
CAPE TOWN
SOUTH AFRICA
Phone:+27 21 689 5511
Fax:+27 12 428 6466
Email: jacobsdc@sabs.co.za

Mr Gideon Joubert
 Technical Adviser, Food and Associated Industries
 Department
 Regulatory Affairs and Consumer Protection Division
 South African Bureau of Standards
 Private Bag X191
 PRETORIA 0001
 SOUTH AFRICA
 Phone:+27 12 428 6086
 Fax:+27 12 428 6466
 Email: joubergj@sabs.co.za

Mr Dries Pretorius
 Acting Director, Directorate, Food Control
 Department of Health
 Private Bag X828, 0001
 PRETORIA
 SOUTH AFRICA
 Phone:+27 12 312 0159
 Fax:+27 12 312 3162
 Email: pretoa@health.gov.za

SPAIN-ESPAGNE-ESPAÑA

Miss Almudena de Arriba Hervás
 Técnico Superior
 Subdirección General de Sanidad Exterior
 Ministerio de Sanidad y Consumo
 Paseo del Prado, 18 – 20
 MADRID 28071
 SPAIN
 Phone:+34 1 596 1347
 Fax:+34 1 596 2047
 Email: aarriba@msc.es

Ms Monica Brun
 Analista de Mercado, Secretaria de Estado de Turismo
 Y Comercio
 Edgecliff Centre Suite 408
 203 New South Head Road
 SYDNEY 2027
 AUSTRALIA
 Phone:+61 2 9362 4212
 Email: mbrun@mcx.es

Miss Paloma Cervera
 Jefe de Servicio Agencia Espanola de Seguridad
 Alimentaria
 C/Alcala 56
 MADRID 28071
 SPAIN
 Phone:+34 91 338 0897
 Fax:+34 91 338 0238
 Email: pcervera@msc.es

Mr Fernando Riesco Rodriguez
 Técnico Superior
 Subdirección General de Sanidad Exterior
 Ministerio de Sanidad y Consumo
 Paseo del Prado 18 – 20
 MADRID 28071
 SPAIN
 Phone:+34 91 596 1792
 Fax:+34 91 596 2047
 Email: friesco@msc.es

SUDAN-SOUDAN-SUDÁN

Mr Abdel Aziz Ahmed
 Deputy Undersecretary, Ministry of Foreign Trade
 Khartoum- Sudan
 Gama Street PO Box 194
 KHARTOUM 11111
 SUDAN
 Phone:+249 183 7769 33
 Fax:+249 183 776 359
 Email: abdelazizabutalib@yahoo.com

SWEDEN-SUÈDE-SUECIA

Ms Ylva Wallen
 Senior Administrative Officer
 Food and Animal Division
 Ministry of Agriculture Food and Consumer Affairs
 STOCKHOLM S-103 33
 SWEDEN
 Phone:+46 8 405 11 06
 Fax:+46 8 405 49 70
 (Mobile) +46 70 519 0254
 Email: ylva.wallen@agriculture.ministry.se

Mr Lars Borje Croon
 Chief Government Inspector
 National Food Administration
 SE-751, 26 Uppsala,
 SWEDEN
 Phone:+46 18 175 717
 Fax:+46 18 175 310
 Email: lbc@slv.se

SWITZERLAND-SUISSE-SUIZA

Mrs Awilo Ochieng Pernet
 Codex Alimentarius
 International Food Safety Issues
 Swiss Federal Office of Public Health
 Schwarzenburgstrasse 165
 CH-3003 BERNE
 SWITZERLAND
 Phone:+41 31 322 0041
 Fax:+41 31 322 9574
 Email: awilo.ochieng@bag.admin.ch

Mr Juerg Ruefenacht
Head Border Veterinary Inspection
Swiss Veterinary Office
Schwarzenburgstrasse 155
CH-3003 BERNE
SWITZERLAND
Phone: +41 31 323 3033
Fax: +41 31 323 8656
Email: juerg.ruefenacht@bvet.admin.ch

THAILAND-THAÏLANDE-TAILANDIA

Metanee Sukontarug
Director of Office Commodity and System Standards
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
Ministry of Agriculture and Cooperative
3 Rajdamnern Nok Avenue
BANGKOK 10200
THAILAND
Phone: +66 2 280 3900
Fax: +66 2 280 3899
Email: metanee@acfs.go.th

Ms Usa Bamrunghuet
Standard Officer, Office of Commodity and System
Standards
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
3 Rajdamnern Nok Avenue
BANGKOK 10200
THAILAND
Phone: +66 2283 1600 Ext. 1184
Fax: +66 2 280 3899
Email: usa@acfs.go.th

Mrs Bussara Chankaewmance
Chief, Quality and Product Standards
Department of Agriculture
Kasetsart University Campus
50 Paholoyothin Road.
Chatuchak 10900
BANGKOK
THAILAND
Phone: +66 2 940 7422
Fax: +66 2 940 6464
Email: bchankaewmance@yahoo.com

Dr Ronachai Juangphanich
Director of Livestock Standards Division
Bureau of Livestock Standards and Certification
Department of Livestock Development
Phayathai Rd Rajathevee
BANGKOK 10400
THAILAND
Phone: +66 2 653 4444 Ext. 3141-42
Fax: +66 2 653 4444 Ext. 3145
Email: juangvet@hotmail.com

Ms Daranee Mukhajonpun
Senior Expert in Food Safety and Consumption
Food and Drug Administration
Ministry of Public Health
Tiwanon Road
NONTHABURI 11000
THAILAND
Phone: +66 2 590 7153
Fax: +66 2 591 8460
Email: daraneem@fda.moph.go.th

Mrs Wanwipa Suwannarak
Senior Food Technologist
Department of Fisheries
Kasetklang Chatuchak
1900
BANGKOK
THAILAND
Phone: +66 2 558 0150
Fax: +66 2 558 0136
Email: wanwipa_su@yahoo.com

Ms Nantapom Tantasuth
Food Technologist
Food and Drug Administration
Ministry of Public Health
Tiwanon Road
NONTHABURI 11000
THAILAND
Phone: +66 2 590 7358
Fax: +66 2 590 7321
Email: viewtum@fda.moph.go.th

Dr Supapun Brilliantes
Technical Vice Manager
Thai Food Processors' Association
170/21-22 Ocean Tower 1 Bld
Ratchadaphisek Rd
Klongtoey
BANGKOK
THAILAND
Phone: +66 2 261 2684-6
Fax: +66 2 261 2996-7
Email: vice-manager@thaifood.org

Mr Panisuan Jarnarnwej
Honorary Advisor
Thai Frozen Foods Association
92/6 6th Floor Thani 2
North Sathorn Road
BANGRAK
THAILAND
Phone: +66 2 235 5622-4
Fax: +66 2 235 5625
Email: panisuan@thai_frozen.or.th

Mr Boonpeng Santiwattanatham
The Federation of Thai Industries
Queen Sirikit National Convention Center Zone
C 4th Floor, 60
New Rachadapisek Road Klongtoey
BANGKOK
THAILAND
Phone:+66 2 229 4255 #153
Fax:+66 2 229 4927
Email: boonpeng@cpf.co.th

Ms Malinee Subvanich
Thai Food Processors' Association
170/21-22 Ocean Tower 1 Bld
Ratchadaphisek Rd
Klongtoey
BANGKOK
THAILAND
Phone:+66 2 261 2684-6
Fax:+66 2 261 2996-7
Email: thaifood@thaifood.org

TONGA

Dr Malakai Ake
Chief Medical Officer, Public Health Ministry of
Health
PO Box 59
NUKUALOFA
TONGA
Phone:+676 8778 418
Fax:+676 27985
Email: drmalakaiake@health.gov.to

TUNISIA-TUNISIE-TÚNEZ

Ms Ghaiet-el-Mouna
Ministère de l'Industrie, de l'Energie
et ds Petites et Moyennes Entreprises
Rue 8451 par la rue Alain Savary
BP 57 - Cité El Khadra, 1003 Tunis
TUNISIA
Phone :+ 216 71 785 922
Fax :+ 216 71 781 563

TURKEY

Dr Irfan Erol
Turkish Food Codex Committee
Ministry of Agriculture and Rural Affairs
Gayret Mah. Sehit Cem Erseven Cad.
N° 11
ANKARA
TURKEY
Phone:+90 312 317 0010
Email: erol@veterinary.ankara.edu.tr

UNITED KINGDOM ROYAUME-UNI-REINO UNIDO

Mrs Sarah Appleby
Head of Imported Food Division
Food Standards Agency
Room 131 Aviation House
125 Kingsway
LONDON WC2B
6NH
UNITED KINGDOM
Phone:+020 7276 8442
Fax:+020 7276 8024
Email: sarah.appleby@foodstandards.gsi.gov.uk

Mr Andrew Kingston
Veterinary Advisor
Department for Environment, Food and Rural Affairs
Area 405, 1A Page Street
LONDON SW1P
4PQ
UNITED KINGDOM
Phone:+44 20 7904 6382
Fax:+44 20 7904 6395
Email: andrew.v.kingston@defra.gsi.gov.uk

Mr Philip Landon
Administrator, General Secretariat of the Council of
the European Union
Rue de la Loi 175
B-1048, BRUSSELS
BELGIUM
Phone:+32 2 235 4966
Fax:+32 2 285 7928
Email: philip.landon@consilium.eu.int

UNITED STATES OF AMERICA ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Dr Catherine Carnevale
Director, International Affairs
Centre for Food Safety and Applied Nutrition, Food
and Drug Administration
5100 Paint Branch Parkway
College Park
MARYLAND 20740
USA
Phone:+1 301 436 1723
Fax:+1 301436 2618
Email: catherine.carnevale@fda.hhs.gov

Ms Karen Stuck (Alternate Delegate)
Assistant Administrator
Food Safety and Inspection Service
Office of International Affairs
Department of Agriculture
1400 Independence Avenue SW
Room 3143 - South Building
WASHINGTON DC 20250
USA
Phone:+1 202 720 3473
Fax:+1 202 720 7990
Email: karen.stuck@fsis.usda.gov

Mr Donald A. Hodgen
Senior International Economist
International Trade Administration
US Department of Commerce
1401 Constitution Ave NW,
Room 1015 (mail stop)
WASHINGTON DC 20230
USA
Phone:+1 202 482 3346
Fax:+1 202 482 3981
Email: donald_a_hodgen@ita.doc.gov

Ms Edith Kennard
Staff Officer, US Codex Office/ FSIS /
USDA, 1400 Independence Avenue
SW, Room 4861 South Building
WASHINGTON DC 20250
USA
Phone:+1 202 720 5261
Fax:+1 202 720 3157
Email: edith.kennard@fsis.usda.gov

Dr Elizabeth Ransom
Foreign Agricultural Service
US Department of Agriculture
1400 Independence Ave SW
Room 5550 South Building
WASHINGTON DC 20250
USA
Phone:+1 202 720 9058
Email: elizabeth.ransom@fas.usda.gov

Ms Mary Stanley
Director
Food Safety and Inspection Service
Office of International Affairs,
US Department of Agriculture
1400 Independence Avenue SW
Room 2137 South Building
WASHINGTON DC 20250
USA
Phone:+1 202 720 6050
Fax:+1 202 720 7990
Email: mary.stanley@fsis.usda.gov

Dr H. Michael Wehr
Codex Program Coordinator
Centre for Food Safety and Applied Nutrition Food
and Drug Administration
5100 Paint Branch Parkway
College Park MD
MARYLAND 20740
USA
Phone:+1 301 436 1724
Fax:+1 301 436 2618
Email: michael.wehr@fda.hhs.gov

Mr Richard White
Office of the United States Trade Representative
600 17th Street, NW
Winder Building, Room 415
WASHINGTON DC 20508
USA
Phone:+1 202 395 9582
Fax:+1 202 395 4579
Email: richard_white@ustr.eop.gov

Mr Charles W. McMillan
President, C. W. McMillan CO
PO Box 10009
ALEXANDRIA VIRGINIA 22310
USA
Phone:+1 703 960 1982
Fax:+1 703 960 4976
Email: cwmco@aol.com

Ms Peggy Rochette
Senior Director of International Policy
Food Products Association
1350 I Street NW
WASHINGTON DC 20005
USA
Phone:+1 202 639 5921
Fax:+1 202 639 5932
Email: prochette@fpa-food.org

VANUATU

Mr Timothy Tumukon
Principal Plant Protection Officer
Quarantine Inspection Service, PMB 9095
PORT VILA
VANUATU
Phone:+678 235 19
Fax:+678 231 85
Email: vqisvila@vanuatu.com.vu

Mrs Tina Soaki La'au
Laboratory Technician
Food Technology Development Centre
PMB 030
PORT VILA
VANUATU
Phone:+678 259 78
Fax:+678 256 40
Email: ftdc@vanuatu.com.vu

Mrs Emily Tumukon
Codex Contact Point
Food Technology Development Centre
PMB 030
PORT VILA
VANUATU
Phone:+678 259 78
Fax:+678 256 40
Email: ftdc@vanuatu.com.vu

VENEZUELA

Miss Juliana Jose Alezones Inaudy
Ingeniero de Alimentos
Ministerio de Alimentacion

Dirección General de Calidad
Av. Fuerzas Armada esq Socarras
Antiguo edificio de Seguros
Orinoco piso 11, Codigo postal 1010
VENEZUELA
Phone:+58 212 5640 229
Fax:+58 212 5640 229
Email: dgc@minal.gob.ve

Mr Julio Ramirez
Ingeniero de Alimentos
Ministerio de Alimentacion
Dirección General de Calidad
Av. Fuerzas Armada esq Socarras, Antiguo edificio de Seguros
Orinoco piso 11, Codigo postal 1010
VENEZUELA
Phone:+58 212 5640 229
Fax:+58 212 5640 229
Email: dgc@minal.gob.ve ,
dgcminimal3@gov.ve

VIETNAM

Mr Thu Nguyen Dinh
Head of Fisheries Quality and Safety Division
National Fisheries Quality Assurance and Veterinary
Directorate
10 Nguyen Cong Hoan Street
Ba Dinh District
HA NOI CITY
VIETNAM
Phone:+84 4 771 4192
Fax:+84 4 8317 221
Email: dinhthu.nafi@mofi.gov.vn

ZIMBABWE

Mr Dombo Chibanda
Assistant Director of Health Services (Environmental)
City Health Department
PO Box BE 201
Belvedere
HARARE
ZIMBABWE
Phone:+263 4 7741 413
Fax:+263 4 305 118
Email: doch@africaonline.co.zw ,
hachd@africaonline.co.zw

UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

WORLD HEALTH ORGANIZATION ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD

Dr Margaret Miller
Scientist
World Health Organisation (WHO)
20, Appia
GENEVA 1211
SWITZERLAND
Phone:+41 22 791 1979
Email: millerma@who.int

INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES

WORLD ORGANIZATION FOR ANIMAL HEALTH ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE SANIDAD ANIMAL

Mr David Wilson
Director, International Trade Department
World Organisation for Animal Health (OIE)
12 rue de Prony
PARIS 75017
FRANCE
Phone:+331 4415 1880
Fax:+331 4267 0987
Email: d.wilson@oie.int

**WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO**

Dr Lee Ann Jackson
Economic Affairs Officer
World Trade Organization
154 Rue de Lausanne, CH-1211
GENEVA 21
SWITZERLAND
Phone:+41 22 769 6907
Fax:+41 22 769 5760
Email: leeann.jackson@wto.org

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES
NON-GOUVERNEMENTALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO
GUBERNAMENTALES**

BIOTECHNOLOGY INDUSTRY ORGANISATION

Dr Anne Bridges
Consultant
Biotechnology Industry Organisation
Suite 272
45 Glenferrie Road
MALVERN
VICTORIA
AUSTRALIA
Phone:+61 0410 832 878
Email: annebridges001@yahoo.com

**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF FISH
INSPECTORS (IAFI)**

Mr Roy Palmer
Deputy Chairman
Seafood Services Australia
International Association of Fish Inspectors
1 Carson Street
Kew, Victoria 3101
AUSTRALIA
Phone:+61 7 3633 677
Fax:+61 7 3633 6776
Email: palmerroy@hotmail.com

Ms Jayne Gallagher
Business Development
Seafood Services Australia
International Association of Fish Inspectors
1 Carson Street
Kew, Victoria 3101
AUSTRALIA
Phone:+61 7 3633 677
Fax:+61 7 3633 6776
Email: jaynegallagher@seafoodservices.com.au

CONSUMERS INTERNATIONAL

Ms Clare Hughes
Senior Food Policy Officer
Australian Consumers' Association
Consumers International
57 Carrington Road
MARRICKVILLE
NSW 2204
AUSTRALIA
Phone:+61 2 9577 3375
Fax:+61 2 9577 3377
Email: chughes@choice.com.au

Ms Sally Greenberg
Senior Product Safety Counsel
Consumers Union United States
Consumers International
8 Wilson Street
Princess Hill
VICTORIA 3054
AUSTRALIA
Phone:+61 03 9388 0602
Email: greesa49@comcast.net

INTERNATIONAL ACCREDITATION FORUM

Mr John Owen
Secretary
International Accreditation Forum
53 Manuka Circle
CHERRYBROOK
NSW 2126
AUSTRALIA
Phone:+61 2 9481 7343
Fax:+61 2 9481 7343
Email: secretary@iaf.nu

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF)

Dr Michael Donkin
Manager, Food Assurance
Fonterra Cooperative Group Ltd.
Private Bag 11029
PALMERSTON NORTH
NEW ZEALAND
Phone:+64 6 350 4661
Fax:+64 6 350 4607
Email: mike.donkin@fonterra.com

Mr Thomas Kützemeier
Managing Director & Secretary General
FIL-IDF Germany
Verband der Deutschen
Milchwirtschaft, Meckenheimer Allee 137
D-53115 BONN
GERMANY
Phone:+49 228 98 2430
Fax:+49 228 98 24320
Email: th.kuetzemeier@vdm-deutschland.de

Ms Slava Zeman
 Manager, Processed Foods Policy
 Australian Quarantine and Inspection Service
 Australian Government Department of Agriculture,
 Fisheries & Forestry
 GPO Box 858
 CANBERRA ACT 2601
 AUSTRALIA
 Phone:+61 2 6272 5027
 Fax:+61 2 6271 6522
 Email: slava.zeman@aqis.gov.au

***INTERNATIONAL INSTITUTE OF
 REFRIGERATION (IIR)***

Dr Silvia Estrada-Flores
 Senior R&D Engineer
 Refrigerated Transport & Storage
 Food Science Australia
 11 Julius Avenue
 Riverside Corporate Park
 NORTH RYDE
 NSW 2113
 AUSTRALIA
 Phone:+61 2 9490 8431
 Fax:+612 9490 8530
 Mobile:+61 404 353 571
 Email: silvia.estrada-flores@csiro.au

***INTERNATIONAL STANDARDS ORGANISATION
 (ISO)***

Mr Kevin McKinley
 Deputy Secretary General
 ISO Central Secretariat
 1 Rue de Varembe
 PO Box 56
 CH-1211 GENEVA
 SWITZERLAND
 Phone:+41 22 749 7251
 Fax:+41 22 749 7349
 Email: mckinley@iso.org

***CODEX SECRETARIAT-SECRETARIAT DU
 CODEX-SECRETARIADO DEL CODEX***

Ms Annamaria Bruno
 Food Standards Officer
 Food and Nutrition Division
 Joint FAO/WHO Food Standards
 Programme, Viale delle Terme di Caracalla
 0100 ROME
 ITALY
 Phone:+39 06 5705 6254
 Fax:+39 06 5705 4593
 Email: annamaria.bruno@fao.org

Mr Tom Heilandt
 Senior Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Food and Agriculture Organisation
 Viale delle Terme di Caracalla
 ROME 0100
 ITALY
 Phone:+39 06 570 54384
 Fax:+39 06 570 54593
 Email: tom.heilandt@fao.org

Mrs Young Ae Ji
 Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 ROME 0100
 ITALY
 Phone:+39 06 570 55854
 Fax:+39 06 570 54593
 Email: youngae.ji@fao.org

Ms Barbara McNiff
 Consultant
 Codex Secretariat
 Food and Agriculture Organisation of the United
 Nations
 Viale delle Terme di Caracalla
 ROME 0100
 ITALY
 Phone:+39 06 570 56089
 Fax:+39 06 570 53152
 Email: Barbara.McNiff@fao.org

***AUSTRALIAN SECRETARIAT-SECRETARIAT
 AUSTRALIEN-SECRETARIADO AUSTRALIANO***

Ms Ann Backhouse
 Manager, Codex Australia
 Product Safety and Integrity
 Australian Government Department of Agriculture,
 Fisheries and Forestry
 GPO Box 858
 CANBERRA ACT 2601
 AUSTRALIA
 Phone:+61 2 6272 5692
 Fax:+61 2 6272 3103
 Email: ann.backhouse@daff.gov.au

Ms Suzanne Blake
 Executive Officer, Codex Australia
 Product Safety and Integrity
 Australian Government Department of Agriculture,
 Fisheries & Forestry
 GPO BOX 858
 CANBERRA ACT 2601
 AUSTRALIA
 Phone:+61 2 6272 5112
 Fax:+61 2 6272 3103
 Email: suzanne.blake@daff.gov.au

Ms Rebecca Lathbury
Communications Officer, Codex Australia,
Product Safety and Integrity
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
GPO Box 858
CANBERRA ACT 2601
AUSTRALIA
Phone:+61 2 6272 4848
Fax:+61 2 6272 5697
Email: rebecca.lathbury@daff.gov.au

Ms Eles Parancin
Executive Assistant
Exports and Corporate Division
Australian Quarantine and Inspection Service
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
GPO Box 858
CANBERRA ACT 2601
AUSTRALIA
Phone:+61 2 6272 4461
Fax:+61 2 6272 4112
Email: eles.parancin@aqis.gov.au

**AVANT-PROJET DE PRINCIPES ET DIRECTIVES CONCERNANT L'INSPECTION DES
DENRÉES ALIMENTAIRES IMPORTÉES FONDÉE SUR LE RISQUE¹
(N06-2004)**

(Aux étapes 5/8 de la procédure d'élaboration)

SECTION 1 - INTRODUCTION

1. La présente annexe développe les paragraphes 22 à 26 du document principal (CAC/GL 47-2003).
2. La mise en œuvre d'un programme d'inspection des denrées importées fondé sur le risque offre un moyen efficace d'affronter les risques sanitaires associés aux denrées importées², en garantissant la conformité des denrées importées aux exigences du pays importateur en matière de sécurité sanitaire des aliments, et permet d'accorder une plus grande attention aux aliments qui présentent un niveau élevé de risque pour la santé humaine.
3. Le présent document doit être lu en gardant présentes à l'esprit toutes les directives Codex pertinentes.

SECTION 2 - OBJECTIF

4. La présente annexe a pour objectif d'aider les autorités compétentes à concevoir et appliquer des programmes d'inspection des denrées importées fondés sur les risques sanitaires présentés par les aliments.

SECTION 3 - PRINCIPES

5. Les principes suivants s'appliquent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'inspection des denrées importées fondé sur le risque.
 - Pour déterminer le niveau de risque présenté par une denrée importée, un pays importateur devrait tenir compte du risque pour la santé humaine présenté ou susceptible d'être présenté par la denrée, évalué en se fondant sur les données scientifiques disponibles concernant sa consommation.
 - Les exigences relatives à un programme d'inspection des denrées importées fondé sur l'analyse des risques devraient être élaborées en suivant une approche reposant sur le risque et ne devraient pas être appliquées de manière arbitraire ou discriminatoire, ni créer d'obstacles injustifiés au commerce ou entraîner des retards inutiles.
 - La nature³ et la fréquence de l'inspection d'une denrée importée devraient être proportionnelles au niveau de risque qui lui est associé et tenir compte de tous les facteurs pertinents⁴.
 - Les plans d'échantillonnage⁵ et les méthodes d'analyse devraient être fondés sur les normes, directives et recommandations Codex. En l'absence de plans d'échantillonnage Codex, il conviendrait de faire référence à des plans d'échantillonnage scientifiques ou agréés à l'échelon international lorsque cela est matériellement possible.⁶
 - Les informations concernant un programme d'inspection des denrées importées fondé sur l'analyse des risques appliqué par un pays devraient être transparentes, facilement accessibles et actualisées.

¹ Fonction de la probabilité d'un effet adverse pour la santé et de sa gravité, du fait de la présence d'un (de) danger(s) dans un aliment. Définitions des termes relatifs à l'innocuité des aliments utilisés en analyse des risques, Manuel de procédure du Codex, quatorzième édition.

² Dans la présente annexe, les denrées importées comprennent également les ingrédients alimentaires. L'inspection peut également couvrir les produits d'alimentation des animaux élevés pour la consommation humaine.

³ La nature de l'inspection peut couvrir, par exemple, le contrôle de la documentation, l'examen visuel, l'échantillonnage et les essais.

⁴ Des exemples des facteurs pertinents sont donnés au paragraphe 22 du document CAC/GL 47/2003.

⁵ *Principes pour l'élaboration ou le choix des procédures d'échantillonnage du Codex*, Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, quatorzième édition, page 100.

⁶ La validation statistique des exigences en matière d'échantillonnage devrait toujours être le but visé, mais elle n'est pas toujours possible lorsque l'expédition n'est pas homogène.

SECTION 4 - CONCEPTION D'UN PROGRAMME D'INSPECTION DES DENRÉES IMPORTÉES FONDÉ SUR LE RISQUE

6. L'autorité compétente devrait utiliser les informations pertinentes pour évaluer le niveau de risque associé aux denrées importées. Ces informations devraient comprendre, entre autres éléments:

- La détermination scientifique du risque sanitaire présenté par les aliments, dans la mesure possible⁷.
- L'adéquation des contrôles au stade de la transformation en place dans le pays exportateur, démontrée par ses lois, règlements et autres politiques, ainsi que son infrastructure et sa capacité à faire respecter les exigences de sécurité sanitaire des aliments, pouvant être vérifiée par des audits et visites sur site effectués par l'autorité compétente du pays importateur⁸.
- Les antécédents de conformité de la denrée en général, quelle que soit son origine;
- Les antécédents du produit alimentaire en matière de conformité relatifs à son origine, notamment, le cas échéant, les antécédents en matière de conformité:
 - du pays exportateur ou de la région/zone concernée du pays exportateur;
 - du producteur et du fabricant;
 - de l'exportateur;
 - de l'expéditeur; et
 - de l'importateur.
- Des rapports d'organismes d'inspection et/ou de certification officiellement agréés.

7. Le niveau de risque affecté à une denrée devrait être révisé périodiquement ou lorsque de nouvelles informations pouvant affecter le risque sanitaire associé à la denrée sont disponibles afin de maintenir la proportionnalité entre la nature et la fréquence de l'inspection et le risque évalué.

8. L'autorité compétente en matière de sécurité sanitaire des aliments devrait définir des niveaux d'inspection fondés sur les facteurs susmentionnés afin de déterminer la nature et la fréquence des inspections aux frontières/points de contrôle d'un produit alimentaire donné provenant d'un pays, producteur/fabricant, exportateur, expéditeur et importateur donnés. La nature et la fréquence de l'inspection peuvent alors être modifiées en fonction de la conformité démontrée aux exigences de sécurité sanitaire des aliments. La nature et la fréquence de l'inspection devraient être parfaitement documentées.

9. Le pays importateur devrait adapter la nature et la fréquence de l'inspection de la denrée importée en se fondant sur des données provenant des autorités compétentes du pays exportateur concernant les denrées exportées. Ces informations pourront comprendre:

- des certificats;
- des déterminations d'équivalence
- des mémorandums d'accord;
- des accords de reconnaissance mutuelle; ou
- d'autres mesures appropriées dont les pays peuvent convenir.

10. Le pays importateur peut également adapter/modifier la nature et la fréquence de l'inspection de la denrée importée en se fondant sur une évaluation, réalisée par l'autorité compétente du pays importateur, des contrôles que ses importateurs effectuent sur leurs fournisseurs.

⁷ Les évaluations des risques, les résultats/antécédents en matière de poussées épidémiques d'origine alimentaire et d'études épidémiologiques et les informations concernant les contaminants et/ou résidus peuvent jouer un rôle important à cet égard.

⁸ Les programmes et résultats d'échantillonnage de laboratoire peuvent fournir ce type d'information. Les audits constituent une autre source d'information à cet égard.

11. Les pays exportateurs peuvent fournir des informations sur les systèmes de contrôle en place dans leur pays et, le cas échéant, une assurance au pays importateur concernant la conformité d'une denrée particulière à ses exigences de sécurité sanitaire des aliments.

12. Les audits effectués par le pays importateur peuvent, le cas échéant, vérifier les contrôles d'inspection d'un pays exportateur et les informations ainsi obtenues peuvent être utilisées dans le cadre de l'examen du niveau de risque affecté aux denrées de ce pays.

13. Un pays importateur qui n'a pas de connaissance préalable des contrôles au stade de la transformation d'un pays exportateur ou de la denrée elle-même (voir la liste du paragraphe 6), en l'absence d'antécédents de conformité ou lorsque ces informations ne sont pas facilement disponibles, peut, jusqu'à ce qu'il acquière cette connaissance, établir dans un premier temps une inspection dont la nature est plus exhaustive et la fréquence plus élevée que s'il disposait de telles informations sur cette denrée.

14. Le respect durable des exigences du pays importateur – démontré par exemple par des audits et des inspections aux frontières/points de contrôle – permet aux pays importateurs de réduire la nature et la fréquence de l'inspection réalisée aux frontières/points de contrôle, en proportion avec le niveau de conformité vérifié.

15. Les poussées épidémiques d'origine alimentaire; les résultats d'études épidémiologiques; les résultats d'audits réalisés dans le pays exportateur; la détection de cas de non-conformité aux exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments au point d'importation et la détection d'agents pathogènes, de contaminants et de résidus dangereux dans les denrées importées; et les résultats des inspections aux frontières/points de contrôle peuvent amener un pays importateur à augmenter la nature et la fréquence de l'inspection, ou dans des cas extrêmes, à suspendre le commerce de cette denrée jusqu'à ce qu'il soit confirmé que des mesures correctives⁹ ont été mises en place et sont dûment mises en œuvre. Un pays importateur peut collaborer avec un pays exportateur pour éviter de nouvelles poussées épidémiques.

16. Le niveau d'ajustement/modification de la nature et de la fréquence de l'inspection appliqué à une denrée devrait être proportionnel à l'évolution du niveau de risque évalué pour la denrée concernée.

SECTION 5 - ÉLABORATION DES EXIGENCES ET PROCÉDURES

17. Les autorités compétentes devraient tenir compte des normes, recommandations et directives Codex lors de l'élaboration des exigences relatives aux inspections aux frontières/points de contrôle des denrées importées et utiliser, lorsqu'elles sont disponibles:

- Des informations pertinentes issues d'évaluations des risques réalisées selon des protocoles internationalement acceptés concernant les dangers biologiques, chimiques et physiques associés au type de denrée concernée.
- Des plans d'échantillonnage scientifiques ou agréés à l'échelon international dans la mesure du possible.
- Des procédures d'inspection et des techniques d'échantillonnage appropriées et des laboratoires officiels ou officiellement accrédités utilisant des méthodes d'analyse validées.

18. La nature de l'inspection peut comprendre un éventail de procédures pour veiller à ce que les denrées importées satisfont aux exigences de sécurité sanitaire des aliments du pays importateur. Les procédures destinées à vérifier la conformité aux exigences de sécurité devraient être définies en tenant compte de la proportionnalité entre ces mesures et le niveau de risque présenté par la denrée ou le groupe de denrées. Ces procédures peuvent comprendre par exemple:

- Contrôle de la documentation et/ou de l'état général de l'expédition;
- Contrôle de la documentation et échantillonnages périodiques des denrées (p. ex. toutes les 20 ou 40 expéditions) pour confirmer son exactitude;
- Analyse sensorielle;

⁹ Dans de tels cas, le pays importateur veillera à ce que les mesures correctives mises en place par le pays exportateur soient évaluées dans un délai raisonnable.

- Échantillonnage et tests aléatoires ou ciblés des expéditions ou d'une partie des expéditions selon un plan d'échantillonnage défini; ou
- Inspection, échantillonnage et tests lot par lot, qui devraient généralement être réservés aux denrées présentant ou susceptibles de présenter un risque sanitaire très élevé.

SECTION 6 - MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'INSPECTION DES IMPORTATIONS FONDÉ SUR LE RISQUE

19. Les autorités compétentes chargées des programmes d'inspection des denrées importées fondés sur le risque devraient s'assurer que les politiques et procédures pertinentes sont mises en œuvre de manière transparente, coordonnée et cohérente. Le personnel devrait avoir une formation appropriée pour permettre une telle coordination et les informations devraient être partagées entre les autorités compétentes.

20. Le non respect des exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments d'un pays importateur pourrait, entre autres, entraîner la modification de la manière dont le risque est géré par le pays importateur pour la denrée concernée. La détention de la denrée jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise, associée à un échantillonnage et des tests complémentaires visant l'établissement concerné, peut également être une mesure appropriée. Ces mesures peuvent également être appliquées à d'autres établissements d'exportation du même pays produisant des denrées semblables lorsque les faits indiquent un problème généralisé. La suspension de l'importation d'une denrée par un pays importateur devrait être réservée aux cas de risque grave de sécurité sanitaire des aliments qui n'a pas été géré par d'autres moyens. Les procédures devraient prévoir des voies de recours.

21. Lorsque les résultats des inspections aux frontières/points de contrôle indiquent qu'une expédition ne respecte pas les exigences du pays importateur, les autorités compétentes de ce pays devraient envisager de prendre les mesures décrites dans les *Directives Codex concernant l'échange d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation* (CAC/GL 25-1997) ou les *Principes et directives Codex pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments* (CAC/GL 19-1995, Rév.1-2004).

22. Les autorités compétentes du pays importateur devraient s'assurer que les laboratoires disposent des compétences, des moyens et de la capacité nécessaires pour analyser les denrées importées.

**AVANT-PROJET DE PRINCIPES APPLICABLES À LA TRAÇABILITÉ/AU TRAÇAGE DES
PRODUITS EN TANT QU'OUTIL D'UN SYSTÈME D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION
DES DENRÉES ALIMENTAIRES**

(N04-2005)

(À l'étape 5/8 de la procédure)

SECTION 1 CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent document contient un ensemble de principes visant à aider les autorités compétentes à utiliser la traçabilité/le traçage des produits en tant qu'outil au sein de leur système d'inspection et de certification des denrées alimentaires. Il doit être lu en parallèle avec tous les textes Codex pertinents.
2. Conformément au double mandat du Codex Alimentarius, la traçabilité/le traçage des produits est un outil pouvant être appliqué, lorsqu'il y a lieu, au sein d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires pour contribuer à protéger les consommateurs contre les risques d'origine alimentaire et les pratiques commerciales trompeuses et à faciliter les échanges commerciaux fondés sur la base d'une description précise des produits.¹

SECTION 2 DÉFINITIONS

*Inspection*²: Examen des aliments ou des systèmes de contrôle portant sur les aliments, les matières premières, la transformation et la distribution - y compris essais en cours de fabrication et sur les produits finis - de façon à vérifier qu'ils sont conformes aux exigences spécifiées.

*Certification*²: Procédure par laquelle les organismes de certification officiels et les organismes officiellement agréés donnent, par écrit ou de manière équivalente, l'assurance que des denrées alimentaires ou des systèmes de contrôle des denrées alimentaires sont conformes aux exigences spécifiées. La certification des aliments peut, selon le cas, s'appuyer sur toute une série de contrôles prévoyant l'inspection continue sur la chaîne de production, l'audit des systèmes d'assurance qualité et l'examen des produits finis.

*Équivalence*³: Capacité de systèmes d'inspection et de certification différents de remplir les mêmes objectifs.

*Traçabilité/traçage des produits*⁴: Capacité à suivre le mouvement d'une denrée alimentaire à travers une (des) étape(s) spécifiée(s) de la production, de la transformation et de la distribution.

SECTION 3 PRINCIPES

3. Ces principes portent sur le contexte, la raison d'être, la conception et l'application de la traçabilité/du traçage des produits en tant qu'outil pouvant être utilisé par une autorité compétente dans le cadre d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires.

Contexte

4. La traçabilité/le traçage des produits, tel que défini ci-dessus, est un des outils pouvant être utilisés par une autorité compétente au sein de son système d'inspection et de certification des denrées alimentaires.

¹ *Principes Codex applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 20-1995) (paragraphe 5).

² *Principes Codex applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 20-1995).

³ *Directives Codex sur la conception, l'application, l'évaluation et l'homologation de systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 26-1997).

⁴ Manuel de procédure du Codex, quatorzième édition.

5. Un pays importateur devrait apprécier qu'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires n'utilisant pas d'outil de traçabilité/traçage des produits peut atteindre le même objectif et produire les mêmes résultats (par exemple, en matière de sécurité sanitaire des aliments, fournir le même niveau de protection) qu'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires doté d'un tel outil⁵.

6. Un pays exportateur ne devrait pas être tenu de reproduire l'outil (c'est-à-dire mettre en place le même outil) de traçabilité/traçage des produits que celui utilisé, le cas échéant, par le pays importateur.

Raison d'être

7. L'utilisation d'un outil de traçabilité/traçage des produits par une autorité compétente devrait améliorer l'efficacité et/ou l'efficacité des actions pouvant être nécessaires concernant ses mesures ou exigences au sein de son système d'inspection et de certification des denrées alimentaires.

8. La traçabilité/le traçage des produits est un outil qui, lorsqu'il est utilisé dans le contexte de la sécurité sanitaire des aliments, n'améliore pas en soi les résultats de sécurité sanitaire des aliments à moins qu'il ne soit associé à des mesures et exigences appropriées. Cet outil peut contribuer à l'efficacité des mesures associées de sécurité sanitaire des aliments⁶.

9. La traçabilité/le traçage des produits est un outil qui, lorsqu'il est utilisé au sein d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires, peut contribuer à la protection des consommateurs contre les pratiques commerciales trompeuses et faciliter les échanges commerciaux fondés sur une description précise des produits⁷.

10. Dans chaque cas, un outil de traçabilité/traçage des produits devrait être justifié dans le contexte du système d'inspection et de certification des denrées alimentaires et l'objet, les objectifs et les spécifications de cet outil devraient être clairement décrits. La portée et l'étendue de l'utilisation de l'outil devraient être proportionnelles au besoin décrit.

Conception

11. L'outil de traçabilité/traçage des produits peut s'appliquer à une partie ou à la totalité des étapes de la chaîne alimentaire (de la production⁸ à la distribution), selon les objectifs du système d'inspection et de certification des denrées alimentaires.

12. L'outil de traçabilité/traçage des produits devrait être capable d'identifier à n'importe quel point de la chaîne alimentaire (de la production à la distribution) l'origine du produit (une étape en amont) ainsi que sa destination (une étape en aval), selon les objectifs du système d'inspection et de certification des denrées alimentaires.

13. Les objectifs, la portée et les procédures connexes d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires doté d'un outil de traçabilité/traçage des produits devraient être transparents et, sur demande, mis à la disposition des autorités compétentes du pays exportateur.

Application

14. L'application de la traçabilité/du traçage des produits devrait tenir compte des capacités des pays en développement.

⁵ Directives Codex sur l'élaboration d'accords d'équivalence relatifs aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CAC/GL 34-1999); Directives Codex sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires (CAC/GL 53-2003).

⁶ Par exemple, en fournissant des informations sur les fournisseurs ou clients concernés par des problèmes de sécurité sanitaire des aliments afin de permettre le rappel/retrait du produit visé.

⁷ Par exemple, en renforçant la confiance dans l'authenticité du produit et l'exactitude des informations fournies sur les produits (origine, agriculture biologique, aspects religieux tels qu'aliments kasher ou halal, etc.).

⁸ La production pourrait être interprétée de façon suffisamment large afin d'englober les animaux destinés à la production d'aliments, les aliments pour le bétail, les engrais, les produits phytosanitaires, les médicaments vétérinaires et tout autre intrant d'origine animale ou végétale, etc., dans le cas où cela serait approprié pour une application particulière de la traçabilité/traçage des produits aux denrées alimentaires.

-
15. Lorsque, dans le contexte de l'utilisation de la traçabilité/traçage des produits en tant qu'outil, des objectifs ou résultats du système d'inspection et de certification des denrées alimentaires d'un pays importateur ne peuvent être satisfaits par un pays exportateur, le pays importateur devrait envisager de lui fournir une assistance, en particulier dans le cas d'un pays en développement. Cette assistance peut comprendre des délais étendus de mise en œuvre, une certaine souplesse en matière de conception et une assistance technique, de sorte que les objectifs et résultats du système d'inspection et de certification des denrées alimentaires du pays importateur puissent être satisfaits.
16. Un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires utilisant un outil de traçabilité/traçage des produits ne devrait pas restreindre inutilement les échanges.
17. L'utilisation de l'outil de traçabilité/traçage des produits devrait être pratique, techniquement possible et économiquement viable au sein d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires.
18. En décidant si et quand elle doit utiliser cet outil, dans le contexte d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires, l'autorité compétente devrait tenir compte des risques évalués en matière de sécurité sanitaire des aliments et/ou des caractéristiques des pratiques commerciales potentiellement trompeuses visées.
19. Dans le contexte d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires, l'outil de traçabilité/traçage des produits devrait être mis en œuvre au cas par cas en fonction des besoins.